

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 603

31 mars 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen Germany B S.à r.l. ....	28934	Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28933
Aberdeen Germany S S.à r.l. ....	28934	Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28931
Aixette SA .....	28939	Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28933
Alter Domus .....	28938	Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28937
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. ....	28932	Golf Shipping S.A. ....	28937
Apollo Eagle S.à r.l. ....	28934	HIC S.A. ....	28940
Apollo Taurus S.à r.l. ....	28935	High-Tense SA .....	28935
AP Portico Heveliusz S.à r.l. ....	28940	Hotel Shipping S.A. ....	28935
Atprom S.A. ....	28942	Intershipping S.A. ....	28935
Belux S.à r.l. ....	28898	J.G. Invest S.A. ....	28936
Belvaux (Lux) S.à r.l. ....	28933	Kershipping S.A. ....	28935
BioThermic Holdings SA .....	28937	KN S.à r.l. ....	28940
Chapi Holding S.à r.l. ....	28937	MDS Participations S.A. ....	28944
Charlie Shipping S.A. ....	28898	Multiplan Design & Build S.à r.l. ....	28943
CIG Capital Investment Group S.A. ....	28941	NCC 1 S.à r.l. ....	28944
City One Luxembourg S.à r.l. ....	28898	Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l. ....	28943
Compagnie Européenne de Gestion et de Participations .....	28942	ProLogis France CXI S.à r.l. ....	28932
Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières .....	28930	ProLogis France CX S.à r.l. ....	28932
Echo Shipping S.A. ....	28930	Resultance S.A. ....	28938
Ecotank S.A. ....	28930	Revesol S.à r.l. ....	28934
Electro-Tech Sàrl .....	28930	Ring International S.A. ....	28938
ERS S. à r.l. ....	28943	Sostre S.A. ....	28936
E.S.M. Trans S.à r.l. ....	28930	Spom Sàrl .....	28936
Eurefco .....	28931	Substantial Services S.à r.l. ....	28936
Everwood Holding S.A.-SPF .....	28932	Substantial Services S.à r.l. ....	28936
Exclusive Belge S.A.-SPF .....	28933	Substantial Services S.à r.l. ....	28938
Ex Var S.C.A. ....	28898	Tallore S.A. ....	28938
Ex Var S.C.S. ....	28898	Tallore S.A. ....	28940
Fox Shipping S.A. ....	28931	Tallore S.A. ....	28940
Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28931	The Coffee S.à r.l. ....	28939
Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28931	Trucks On Road s. à r.l. ....	28939
Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	28933	Unicorn Capital Management S.A. ....	28939
		Unicorn Capital Management S.A. ....	28939

**Belux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.387.

—  
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2010 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 14 octobre 2010, la cession des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social, détenues par Monsieur Thomas KOCHENDORFER, domicilié à D-66117 SAARBRUCKEN, Unterer Hagen, 53, à Madame Nadine FIEDLER, demeurant 80, Am Bongert à L-1270 Luxembourg, pour le prix convenu de 70.000,- € .

- d'accepter, à compter du 14 octobre 2010, la démission de Monsieur Thomas KOCHENDORFER de sa fonction de gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 14 octobre 2010, la nomination de Madame Nadine FIEDLER en tant que gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 février 2011.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2011023848/18.

(110028329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Charlie Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.193.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023852/10.

(110028804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**City One Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 151.924.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CITY ONE LUXEMBOURG S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023853/12.

(110028386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Ex Var S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Ex Var S.C.S.).**

**Capital social: EUR 37.221,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Co-Investment 2 S.C.S., a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106969,

duly represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, completed by the authorized signatories on 14 December, 2010,

2) Ex Var MGP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106918,

duly represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, completed by the authorized signatories on 14 December, 2010,

3) Ex Var Second GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115780,

duly represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, completed by the authorized signatories on 14 December, 2010,

4) Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, an Italian società per azioni with registered office in via Guido d'Arezzo 2, 00198 Rome (Italy), registered with the Company Registry of Rome under number 07416030588,

duly represented by Mr. Quentin Hubeau, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 14 December, 2010,

5) Fondiaria-SAI S.p.A., an Italian società per azioni with registered office in Corso Galileo Galilei 12, 10126 Turin (Italy), registered with the Company Registry of Rome under number 00818570012,

duly represented by Mr. Quentin Hubeau, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 14 December, 2010, and

6) Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., an Italian società a responsabilità limitata with registered office in Corso Galileo Galilei 12, 10126 Turin (Italy), registered with the Company Registry of Milan under number 06740100968,

duly represented by Mr. Quentin Hubeau, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 14 December, 2010,

which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the members of Ex Var S.C.S., a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 106919, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on March 21, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 750 dated July 27, 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of November 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 dated December 7, 2009 (hereafter the «Company»).

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decrease of the share capital of the Company from its current value of two million five hundred nine thousand five hundred twenty-one Euro (EUR 2,509,521), represented by two million five hundred nine thousand five hundred twenty-one (2,509,521) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, down to twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221) through cancellation of two million four hundred eighty-four thousand three hundred (2,484,300) existing shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, by i) the offset of the Company's losses up to one million four hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 1,464,300) and ii) the repayment of the amount of one million twenty thousand euro (EUR 1,020,000) to the shareholders.

2. Increase of the share capital of the Company from its decreased value of twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221) up to thirty-seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 37,221) through the issue of twelve thousand (12,000) new shares, having a par value of one euro (EUR 1), each.

3. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital.

4. Conversion of the legal form of the Company from an S.C.S. to an S.C.A.

5. Restatement of the articles of association of the Company following the conversion.

6. Appointment of Ernst & Young S.A., a "société anonyme" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, as the independent auditor ("réviseur d'entreprises") of the Company.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

WHEREAS, in the framework of the contemplated conversion of the Company's legal form, from a "société en commandite simple" to a "société en commandite par actions", the general meeting contemplates to reduce the share capital of the Company from its current value of two million five hundred nine thousand five hundred twenty-one euro (EUR

2,509,521) down to twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221) through cancellation of two million four hundred eighty-four thousand three hundred (2,484,300) existing shares, having a par value of one euro (EUR 1) each;

WHEREAS, the Company's losses amount to one million four hundred sixty four thousand three hundred forty two euro (EUR 1,464,342) in accordance with the published financial statements of the Company as of 31<sup>st</sup> December 2009 and the interim balance sheet of the Company as of 30 November 2010, as respectively approved by the general meeting on 1 April 2010 and by the board on 7 December 2010 and of which copies are attached to this deed.

WHEREAS, the general meeting deems convenient to proceed to the cancellation of:

- i) one million four hundred sixty-four thousand three hundred (1,464,300) existing shares, through the offsetting of losses of previous years up to one million four hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 1,464,300) and
- ii) one million twenty thousand (1,020,000) existing shares, through the repayment to the shareholders of the amount of one million twenty thousand euro (EUR 1,020,000).

THEREFORE, the general meeting resolves to proceed to the cancellation of:

- i) one million four hundred sixty-four thousand three hundred (1,464,300) existing shares, through the offsetting of losses of previous years up to one million four hundred sixty-four thousand three hundred euro (EUR 1,464,300), as follows:

1. Seven hundred sixty one thousand four hundred thirty six (761,436) shares held by Co-Investment 2 S.C.S., aforementioned,
2. Two hundred ninety two thousand eight hundred sixty (292,860) shares held by Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, aforementioned,
3. Two hundred sixty three thousand five hundred seventy four (263,574) shares held by Fondiaria-SAI S.p.A., aforementioned, and,
4. One hundred forty six thousand four hundred thirty (146,430) shares held by Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., aforementioned; and

- ii) one million twenty thousand (1,020,000) existing shares, through the repayment to the shareholders of the amount of one million twenty thousand euro (EUR 1,020,000), as follows:

1. five hundred thirty thousand four hundred (530,400) shares held by Co-Investment 2 S.C.S., aforementioned,
2. two hundred four thousand (204,000) shares held by Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, aforementioned,
3. one hundred eighty three thousand six hundred (183,600) shares held by Fondiaria-SAI S.p.A., aforementioned, and,
4. one hundred two thousand (102,000) shares held by Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., aforementioned;

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of two million five hundred nine thousand five hundred twenty-one Euro (EUR 2,509,521), represented by two million five hundred nine thousand five hundred twenty-one (2,509,521) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, down to twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221) through cancellation of two million four hundred eighty-four thousand three hundred (2,484,300) existing shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company amounts thereafter to twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221), divided into twenty-five thousand two hundred twenty-one (25,221) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, held as follows:

- i) thirteen thousand one hundred fourteen (13,114) shares held by Co-Investment 2 S.C.S., aforementioned,
- ii) five thousand forty five (5,045) shares held by Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, aforementioned,
- iii) four thousand five hundred thirty seven (4,537) shares held by Fondiaria-SAI S.p.A., aforementioned,
- iv) two thousand five hundred twenty three (2,523) shares held by Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., aforementioned,
- v) one (1) share held by Ex Var Second GP S.à r.l., aforementioned, and
- vi) one (1) share held by Ex Var MGP S.à r.l., aforementioned.

After the share capital reduction through the offset of losses and taking into account of the figures included in the balance sheet, the negative results from previous years are reduced to forty-two euro (EUR 42).

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

#### *Third resolution*

Immediately after, the general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand two hundred twenty-one euro (EUR 25,221), divided into twenty-five thousand two hundred

twenty-one (25,221) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to thirty-seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 37,221), by the issue of twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be paid by a contribution in cash of twelve thousand euro (EUR 12,000).

*Subscription and Payment*

Ex Var MGP S.à r.l., Ex Var Second GP S.à r.l., Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, Fondiaria-SAI S.p.A., and Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., all aforementioned, expressly waive their respective right to subscribe to the present increase of the share capital of the Company and the issue of new shares.

All the twelve thousand (12,000) newly issued shares are fully paid up by Co-Investment 2 S.C.S., aforementioned, by a contribution in cash entirely allocated to the share capital of the Company so that the amount of twelve thousand euro (EUR 12,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the issue of new shares, the share capital of the Company is held as follows:

- i) twenty five thousand one hundred fourteen (25,114) shares held by Co-Investment 2 S.C.S., aforementioned,
- ii) five thousand forty five (5,045) shares held by Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, aforementioned,
- iii) four thousand five hundred thirty seven (4,537) shares held by Fondiaria-SAI S.p.A., aforementioned,
- iv) two thousand five hundred twenty three (2,523) shares held by Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., aforementioned,
- v) one (1) share held by Ex Var Second GP S.à r.l., aforementioned, and,
- vi) one (1) share held by Ex Var MGP S.à r.l., aforementioned.

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read as follow:

“ **Art. 6.** The share capital is set at thirty-seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 37,221), represented by thirty-seven thousand two hundred twenty-one (37,221) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

*Fifth resolution*

The general meeting further resolves to change the legal form of the Company and adopt the legal form of a “société en commandite par actions”.

The general meeting resolves to change the name of the Company from “Ex Var S.C.S.” to “Ex Var S.C.A.”.

The proof and existence of the value of the net assets of the Company correspond at least to the share capital of the Company is given to the undersigned notary by virtue of a report dated 17 December, 2010 and issued by Ernst & Young S.A., a “société anonyme” incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, stating that “Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration hereof, increased by the share premium”.

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company further to the foregoing resolution as follows:

**“A. Name - Definitions - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a “société en commandite par actions”, under the name of EX VAR S.C.A. (the “Company”). The Shareholders, through a Qualified Shareholder Vote, may agree to change the name of the Partnership if a majority in interest of the Unaffiliated Limited Shareholders (based on a Majority Unaffiliated Shareholder Vote) agree to such change.

1.2 Definitions

“AC Meeting” has the meaning ascribed hereto in Article 18.

“AC Member” has the meaning ascribed hereto in Article 18.

“Advisory Committee” has the meaning ascribed hereto in Article 18.

“Affiliate” as such term may be defined in the Agreement or in any partnership agreement in existence from time to time.

“Agreement” means the amended and restated agreement of partnership limited by shares of the Company as entered into as of 17 December 2010 and amended by and among MGP, CI-SHAREHOLDER, SECOND GP, PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER, and MILANO SHAREHOLDER which may be existing from time to time.

“Articles” means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

“At-Risk Commitments” means the commitments of any Limited Shareholder of the Company, as they are provided for in any partnership agreement with regard to the Company in existence from time to time.

“Building” means any office, commercial or residential building or other improvements within the Project that are intended to be revenue generating to a Project Entity.

“Business Day” means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Milan and in Luxembourg for normal business.

“CI-SHAREHOLDER” means CO-INVESTMENT 2 S.C.S., a “société en commandite simple”), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 106.969.

“Conversion Date” means 17 December 2010.

“Defaulting Shareholder” means any Limited Shareholder of the Company that is in default of its obligations with regard to its At-Risk Commitments, as provided for in any partnership agreement with regard to the Company in existence from time to time.

“Development Parcel” means a portion of the Project (i) on which the Company intends one or more Buildings to be constructed, or (ii) which the Company intends to be sold or otherwise convey.

“Emergency AC meeting” has the meaning ascribed hereto in Article 19.2.

“FONSAI SHAREHOLDER” means FONDIARIA-SAI S.p.A., an Italian “società per azioni” with registered office in Corso Galileo Galilei 12, Turin (Italy).

“Fund” means the Italian closed end real estate investment fund named “Porta Nuova Varesine --Fondo comune di investimento immobiliare speculativo di tipo chiuso” and any successor fund that owns all or a portion of the Project.

“Fund Committee” means the consulting committee of the Fund established pursuant to, and governed by, the Fund Regulation and which has limited powers of direction and veto rights on some major transactions regarding the Project, as indicated in detail in the Fund Regulation.

“Fund Regulation” means the regulation (Regolamento) governing the Fund, as approved by the Bank of Italy and as the same may be amended from time to time. The current Fund Regulation was approved by the board of directors of the SGR on 21 December 2007 and was authorized by the Bank of Italy on 8 July 2008 with resolution no. 438, and was then partially amended by the board of directors of the SGR in order to extend the term until 31 December 2020.

“Fund Unitholders” means the holders of all (with the sole exclusion of the unit held by MHREC) of the Fund Units, which will be Varesine Lux and Varesine as of the Conversion Date. “Fund Units” mean units issued by the Fund representing the investment of the investors in the Fund.

“Galotti” means Galotti S.p.A., an Italian corporation.

“General Partners” means the MGP, Second GP and any other general partner duly admitted to the Company from time to time.

“Guarantee” means any credit support, guaranty, keep well agreement, comfort letter, letter of credit or other collateral provided by a Limited Shareholder, on a several basis, to any third party as may be requested by the MGP (i) to secure Indebtedness of any Project Entity, and/or (ii) to secure contingent obligations to complete construction of Buildings or other development obligations on time and/or within budget and/or other obligations to perform or achieve specified obligations or targets in respect of the Project or Buildings therein, including without limitation, payment guarantees, guarantees of equity, cost overrun guarantees, VAT guarantees, rental achievement or other leasing guarantees and performance guarantees, provided however that the MGP shall use its best endeavours in order to allow the PREMAFIN SHAREHOLDER and/or the MILANO SHAREHOLDER and/or the FONSAI SHAREHOLDER to provide, in response to a Guarantee Call (as further defined in the Agreement) requiring a guarantee other than a keep well agreement or a comfort letter, within the limits of its At-Risk Commitment, a “polizza fideiussoria”, unless the beneficiary of such Guarantee expressly requires that the “polizza fideiussoria” is issued by a primary insurance company other than such Limited Shareholder. For the sake of clarity, the equity undertaking letters provided by each Limited Shareholder or any of its Affiliates as of the Conversion Date, and any similar credit support or undertakings to confirm their equity commitment shall not be treated as Guarantees for the purposes of this definition.

“HEDF” means Hines European Development Fund, L.P., a Delaware limited partnership, and its successors.

“Hines” has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

“Hines Controlled Entity” has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

“Indebtedness” has the meaning ascribed thereto in the Agreement.

“Limited Shareholder” means CI SHAREHOLDER, PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER, MILANO SHAREHOLDER and any other limited shareholders duly admitted to the Company from time to time.

“Major Decision” means any of the decisions set out in Article 19.



“Majority Unaffiliated Shareholder Vote” means the affirmative vote of holders of a majority of the shares in the Company which are owned by Unaffiliated Limited Shareholders that are not Defaulting Shareholders.

“Manager” means the MGP.

“MGP” means the managing general partner and manager of the Company, being EX VAR MGP, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.918.

“MHLUX” means MHREC Real Estate S.à r.l., a Luxembourg company fully owned by MHREC.

“MHREC” means the Italian real estate investment fund named “Monte Paschi Hines Real Estate Crescita”, promoted and managed by Prima SGR S.p.A.

“MILANO SHAREHOLDER” means Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., an Italian “società a responsabilità limitata” with registered office at Corso Galileo Galilei 12, Turin, Italy.

“Person” means an individual, or a partnership, corporation, limited liability company, trust, unincorporated association, closed-end investment fund or any other legal entity or any government, or any agency or political subdivision thereof.

“PREMAFIN SHAREHOLDER” means PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. -HOLDING DI PARTECIPAZIONI, an Italian società per azioni with registered office in via Guido d’Arezzo 2, Rome (Italy).

“Project” means the Site and the real estate mixed-use redevelopment project to be constructed on the Site to be known as “Porta Nuova Varesine”, as further described in the Agreement.

“Project Completion” shall occur when a certificate of occupancy or analogous regulatory approval has been issued in respect of all Buildings within the Project.

“Project Entity” means Varesine Lux and any Person owning a Project Interest in which the Company has a direct or indirect interest as a legal or beneficial owner or a debt holder.

“Project Interests” means any of the following interests of the Company which are related directly or indirectly to the Project (i) direct or indirect equity or other economic interests in Project Entities, (ii) direct or indirect ownership of Fund Units; (iii) legal or beneficial ownership interests in Development Parcels and/or Buildings, (iv) leasehold interests in Development Parcels and/or Buildings, (v) secured debt for which one or more Project Interests are a substantial part of the security, (vi) unsecured debt issued by a Person the principal assets of which are one or more Project Interests and (vii) other direct or indirect interests in the Project, or the income or revenues thereof, however denominated and whether such interests are equity interests or serve as security for, or are payable on account of, Indebtedness.

“Qualified Shareholder Vote” means a resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company’s issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

“Related Party” means any of Hines, any Hines Controlled Entity, Galotti and any Galotti Affiliate, as such terms may be defined in the Agreement or any partnership agreement in existence between the shareholders from time to time.

“Project Senior Financing” means the senior bank loan or other form of indebtedness obtained by the Company or any other Project Entity for the development of the Project.

“Second GP” means Ex Var Second GP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with registered office at 205 route d’Arlon, L-1150 Luxembourg.

“SGR” means Hines Italia SGR S.P.A., an Italian asset management company with registered office in Milan, Italy.

“Share” means a share in the Company.

“Shareholders” means the Limited Shareholders and the General Partners, if any.

“Site” means the land in the center of Milan, Italy between via della Liberazione, via Galilei, via Marco Polo and via Melchiorre Gioia and as it exists as of the Conversion Date as provided for in any partnership agreement with regard to the Company in existence from time to time

“Unaffiliated Limited Shareholders” means PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER, MILANO SHAREHOLDER and any other Limited Shareholder other than (i) CI Shareholder, (ii) any Related Party, (iii) MHREC, or (iv) any other Limited Shareholder that is an Affiliate of (a) MGP, (b) Second GP, (c) CI Shareholder, (d) a Related Party or (e) MHREC.

“Varesine” means Varesine S.r.l. (formerly known as Endeavour S.r.l.), an Italian limited liability company that is an indirect subsidiary of the Company.

“Varesine Lux” means Varesine S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for a limited duration until December 31, 2020. The Shareholders, through a Qualified Shareholder Vote, may extend the term of the Company if a majority in interest of the Unaffiliated Limited Shareholders (based on a Majority Unaffiliated Shareholder Vote) agree to such extension. It may be dissolved

at any time and without cause through unanimous decision of all Shareholders in accordance with the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time.

### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The purpose of the Company shall be acquiring, owning and selling or otherwise disposing of the Project Interests and indirectly through the ownership of Project Interests, developing, holding, managing, operating, leasing, mortgaging, altering, repairing and selling (as the case may be) or otherwise disposing of the Project, and with respect to the Project Interests consisting of debt, exercising all rights of the holders of such debt.

The Company may engage in all such activities and transactions as the MGP may deem necessary or advisable in connection with or incidental to the foregoing. The Company shall take all actions with respect thereto, in accordance with the provisions of these Articles.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement in the issuance of bonds and indentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take controlling and supervising measures and carry out any operation which the MGP may deem useful in the accomplishment and development of the Company's purpose, it being understood that any decision to invest in anything other than the Project will require the approval of the General Partners and a Majority Unaffiliated Shareholder Vote.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.** The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the MGP.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Qualified Shareholder Vote.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the MGP.

**Art. 5. Shareholders' liability.** The Company's General Partners (associé commandité) shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other Limited Shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

## **B. Share capital – Shares – Register of shares – Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 6. Share capital.**

#### 6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-seven thousand two hundred twenty-one Euro (EUR 37,221), consisting of thirty-seven thousand two hundred twenty-one (37,221) Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by means of a Qualified Shareholder Vote and only in accordance with the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time.

6.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing Shareholders, in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The MGP shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law and by the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the MGP to increase



the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholders or authorise the MGP to do so. Such resolution shall be adopted by means of a Qualified Shareholder Vote.

6.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution adopted by means of a Qualified Shareholder Vote.

6.2 The issuance of Shares of the Company to new shareholders shall be subject to the provisions of any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 A Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company's share capital or shall be made in accordance with the Agreement or any partnership agreement of the Company in existence between and among the shareholders from time to time.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any Shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to Article 21 of these Articles.

7.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own Shares.

7.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

#### **Art. 8. Register of Shares.**

8.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such Shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 10.4 of these Articles as well as any security rights granted on Shares.

8.2 Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

#### **Art. 9. Issuance of bonds, Notes or Other debt instruments.**

9.1 The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

9.2 In particular, the Company may issue (or exchange or convert) profit participating bonds or special interest profit participating bonds the conditions of which (and in particular the waterfall of payments relating thereto) are determined by the Agreement, any partnership agreement concluded from time to time, terms and conditions applicable to such bonds as well as any exchange agreement concluded from time to time in relation to such bonds.

#### **Art. 10. Ownership and Transfer of Shares.**

10.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a Shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the MGP, upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

10.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

10.3 Without prejudice to the fact that the MGP must at all time hold at least one share of the Company and without prejudice to Article 10.4 below, the Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law. The MGP may only transfer the sole Share or the entirety of the Shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the general meeting of shareholders by means of a Qualified Shareholder Vote, subject to limitations stated below.

10.4 Shares are only transferable in accordance with the provisions of these Articles if the transferring shareholder also complies with the provisions of the Agreement and of any partnership agreement applicable to transfers in existence from time to time. The transfer of Shares will not cause the dissolution of the Company.

The present Article does not prohibit the transfer of Shares of a Defaulting Shareholder in accordance with and subject to the provisions of any partnership agreement in existence from time to time.

10.5 Without the consent of the MGP, which consent may be withheld in its sole discretion, except as permitted by the Agreement and any partnership agreement in existence from time to time: i) no Unaffiliated Limited Shareholder shall be permitted to transfer less than all of its Shares in the Company, ii) no Unaffiliated Limited Shareholder shall be permitted to transfer its Shares to any person other than to a single person that is an Affiliate of such Unaffiliated Limited Shareholder, and iii) if an Unaffiliated Limited Shareholder ceases to be part to the group of which it was an Affiliate, then its Shares in the Company shall be Transferred to a Person which is an Affiliate of such group (for the purpose of this Article, "group" means the group to which Fondiaria-SAI S.p.A. belongs; for the sake of clarity if FonSAI Shareholder no longer

belongs to the same group as Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, all the Shares in the Company owned respectively by Premafin Shareholder, FonSAI Shareholder and Milano Shareholder shall be transferred to a Person which is an Affiliate of either the Fondiaria-SAI S.p.A. group or Premafin Finanziaria S.p.A. -Holding di Partecipazioni group, whichever these companies may elect to do).

10.6 The MGP shall state the reasons for the withholding of any consent upon the request of any Unaffiliated Limited Shareholder. With the consent of the MGP, an Unaffiliated Limited Shareholder may transfer all or part of its Shares to any third party.

10.7 If any Unaffiliated Limited Shareholder transfers a part or all of its Shares, directly or indirectly, in violation of the provisions of the present provision without the consent of the MGP, then without limiting other remedies available to the Company and the Shareholders resulting from such breach, effective immediately upon such breach (i) the Advisory Committee will be immediately disbanded; (ii) there will be no Major Decisions; (iii) no matter will require a Majority Unaffiliated Shareholder Vote; and (iv) MILANO SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and PREMAFIN SHAREHOLDER will have no further right to exercise any right under Article 10.11.

10.8 Prior to Project Completion, no General Partner shall be permitted to transfer its Shares in the Company in whole or in part. Following Project Completion, without a Majority Unaffiliated Shareholder Vote: (i) no General Partner shall be permitted to transfer less than all of its Shares in the Company; and (ii) no General Partner may transfer its Shares other than to a transferee of the entire Shares of CI SHAREHOLDER pursuant to Article 10.

10.9 Prior to Project Completion, CI SHAREHOLDER shall not be permitted to transfer its Shares in the Company in whole or in part. Following Project Completion, without a Majority Unaffiliated Shareholder Vote: (i) CI SHAREHOLDER may not transfer less than all of its Shares in the Company except as permitted by the following provisions. Prior to and following Project Completion, CI SHAREHOLDER shall be permitted to transfer all of its Shares in the Company only to a single Person, and only after complying with the provisions of Article 10

10.10 If CI SHAREHOLDER transfers a part or all of its Shares, directly or indirectly, in violation of the provisions of this Article) without a favourable Majority Unaffiliated Shareholder Vote, then without limiting other remedies available to the Company and the Shareholders resulting from such breach, effective immediately upon such breach the provisions of Article 10.5 shall no longer apply and CI SHAREHOLDER will have no further right to exercise any right under Article 10.11 i) to iv).

10.11 Right of First Refusal or Tag Along. All terms used in this Article 10.11 but not defined in the present Article 10.11 or in the Articles shall be interpreted following the definitions given to them in the Agreement or in any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time.

i) Before any transfer by any Limited Shareholder may be made pursuant to Article 10, the selling Limited Shareholder (Selling Limited Shareholder) must first give notice (a Sales Notice) to the MGP and the other Limited Shareholders (the other Limited Shareholders being the Offerees). The Sales Notice shall specify (i) the proposed transferee (Purchaser), (ii) the cash purchase price for the Shares (the consideration for such sale must be entirely for cash), (iii) the closing date for the proposed transfer (which date will not be fewer than twenty (20) or more than ninety (90) days after the date on which all offers to purchase or tag along pursuant to this Article 10.11 have expired), and (iv) evidence that the proposed Purchaser has the financial ability to perform its obligations under the present Articles and the Agreement or in any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, including in respect of the At Risk Commitments that are not yet Funded Commitments. The Sales Notice will constitute a binding offer by the Selling Limited Shareholder to sell its shares to the Offerees pursuant to the terms set forth in the Sales Notice and this Article 10.11. For the sake of clarity, the cash purchase price for the Shares shall include the consideration attributed by the Purchaser as assignee of all the Annual Shareholder Subscriptions or any portion thereof (and any accrued amounts thereon) and guarantees provided by the Selling Limited Shareholder to the Company and outstanding at the time of the Sale Notice, as adjusted in order to take into account the relevant Promote Interest.

ii) The Offerees will have thirty (30) days from the date of the Sales Notice to deliver a written notice to the MGP and to the Selling limited Shareholder (an Election Notice) (i) electing to purchase the entire Shares on the terms set forth in the Sales Notice, for a consideration to be adjusted in order to take into account the relevant Promote Interest, (the Right of First Refusal); (ii) electing not to purchase but to sell all or part of its Shares to the Purchaser or its designee for the same terms as that of the Selling Limited Shareholder (the Tag Along Right), subject to the present Article 10.11, the Agreement and any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time; or (iii) not electing either option (i) or (ii). If a Limited Shareholder fails to timely make an election, it will be deemed to have elected option (iii).

iii) If one or more of the Offerees elect to purchase the Shares of the Selling Limited Shareholder, the Election Notice of the Offeree(s) and the Sales Notice shall constitute a binding agreement of purchase and sale of the entire Shares on the terms set forth in the Sales Notice, and this Article 10.11, the Agreement and any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time. If more than one of the Offerees elects to purchase the Shares of the Selling Limited Shareholder, then unless they agree amongst themselves otherwise, they shall acquire such Shares ratably amongst themselves based on their respective Funding Interests. Closing will occur on the outside date for closing specified in the Sales Notice subject to Article 10.11(iv). The Selling Limited Shareholder will provide customary representations and warranties that it holds good title to such shares free of any Liens.

iv) If none of the Offerees elect to purchase the Shares of the Selling Limited Shareholder but one or more of the Offerees (Tagging Shareholders) elect in their Election Notices to sell all or part of their respective Shares to the Purchaser on the same terms as the Selling Limited Shareholder, then: (i) the Election Notice will constitute a binding offer of the Offeree to sell up all or part of its Shares to the Purchaser on the terms specified in this sentence; and (ii) if the Purchaser does not wish to purchase the aggregate Shares of the Selling Limited Shareholder and all Tagging Shareholders, then the Selling Limited Shareholder may state to the Tagging Shareholders in writing not later than twenty (20) days after the date of the Election Notice the maximum Shares (the Maximum Interest) that the Purchaser will purchase on such terms (but not below the entire shares of the Selling Limited Shareholder), in which case each of the Selling Limited Shareholder and all of the Tagging Shareholders shall sell Shares to the Purchaser that are equal to such Shareholder's ratable Funding Interest compared to all selling Limited Shareholders times the Maximum Interest, provided that each of the Tagging Shareholder may withdraw its Election Notice within five (5) Business Day from the date on which the Selling Limited Shareholder has notified the relevant Tagging Shareholder that the Purchaser does not wish to purchase the aggregate Shares of the Selling Limited Shareholder and all Tagging Shareholders. If one or more Offerees have elected to purchase the Shares of the Selling Limited Shareholder and there are Tagging Shareholders, then the purchasing Offerees shall purchase all or part of the Shares of the Selling Limited Shareholder and Tagging Shareholders on the same basis as that of the Purchaser pursuant to this Article 10.11(iv), and the Purchaser will in such circumstance not acquire any portion of any Share unless the purchasing Offerees agree otherwise. Closing will occur on the outside date for closing specified in the Sales Notice, subject to Article 10.11(v). Each Tagging Shareholder will provide customary representations and warranties that it holds good title to such shares free of any Liens;

v) If any regulatory approvals are required for any transfer pursuant to this Article 10.11, then the time period for closing shall be extended by up to ninety (90) days to obtain such regulatory approvals.

10.12 Any transferee of a Shareholder's Shares who desires to make a further transfer or other disposition of the Shares of the Company (whether or not admitted as a Shareholder of the Company) shall be subject to the provisions of the present Article 10 to the same extent and in the same manner as the Limited Shareholder making the initial transfer.

Any transfer or other disposition made in violation of this Article 10 and of the Agreement and any partnership agreement in existence from time to time shall be void and of no effect against the Company or any Shareholder. No transferee of a Share shall become a Limited Shareholder except upon admission to the Company pursuant to Articles 10.13. and 10.14.

10.13 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the MGP may record such transfer in the register of Shares.

10.14 The Company, through the MGP, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.**

11.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles. The MGP's approval shall not be necessary for any resolution of the general meeting of shareholders, except as otherwise provided in these Articles.

#### **Art. 12. Convening general meetings of shareholders.**

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the MGP, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2 The general meeting of shareholders must be convened by the MGP, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the MGP by one or several Shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the MGP in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

12.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Tuesday in May at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following Business Day. The MGP, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

12.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.5 One or several Shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.6 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

### **Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.**

13.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need not be Shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these Articles.

13.4 Vote

13.4.1 Each Share entitles the holder to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2 Unless otherwise required by law or by these Articles or by the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5 A Shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

13.6 Any Shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such Shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

13.7 The MGP may determine, in accordance with the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

### **Art. 14. Amendment of the Articles.**

14.1 Subject to the terms and conditions permitted by law, the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a Qualified Shareholders Vote that includes an affirmative vote of a Majority Unaffiliated Shareholder Vote; provided, however, that except as expressly provided otherwise, no amendment to these Articles shall be effective against any Shareholder without that shareholder's prior written consent if the amendment would (i) in relation to a Limited Shareholder, increase the Limited Shareholder's At-Risk Commitment; (ii) change the allocation of Net Income or Net Loss (as defined in the Agreement) or other income or expenses to the Shareholder's Capital Account (as defined in the Agreement), or the share of the Shareholder in distributions; (iii) increase the Shareholder's liability under the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time; (iv) change the vote required (number or percentage vote, as applicable) to approve any vote or otherwise amend the provisions of the present Articles or the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time relating to such votes; (v) materially adversely affect the rights of a Limited Shareholder in a manner that discriminates against such Limited Shareholder vis-à-vis any other Limited Shareholders; or (vi) amend the provisions of the present Articles or the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time relating to amendments.

On second call, the resolution will be passed with a majority of two thirds of the votes validly cast at the meeting that includes an affirmative vote of a Majority Unaffiliated Shareholder Vote, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.2 Any amendment of these Articles, the issues of new shares to new shareholders and the removal of the MGP, will only be validly adopted, if approved by the MGP, save as otherwise provided herein, in the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time.

**Art. 15. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the MGP may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to

resolve on an amendment of these Articles, to four (4) weeks. The MGP must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

#### **Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.**

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the MGP.

### **D. Management**

#### **Art. 17. MGP's powers.**

17.1 The Company shall be managed by the MGP as required by law, the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time. The other Shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity. Nevertheless, this prohibition is not directed against any opinions, counsel, acts of supervision and authorizations given to the MGP in respect of any act exceeding its powers.

17.2 The MGP is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders.

17.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company. The duly authorized representative of the MGP will be appointed by a resolution of the MGP.

17.4 Any decision to invest in anything other than the Project (other than temporary investments as further defined in the Agreement) will require approval of the other General Partners (if any) and a Majority Unaffiliated Shareholder Vote.

17.5 In no event shall the MGP be permitted to do any of the following without the approval of the Limited Shareholders based on a Majority Unaffiliated Shareholder Vote: (i) require any increase in the At – Risk Commitments of any Unaffiliated Limited Shareholder; (ii) procure or cause that new Fund Units are issued to any third party (unless otherwise provided for in the Agreement or in any partnership agreement in existence from time to time); and (iii) require any Unaffiliated Limited Shareholder to make Capital Contributions (as defined in the Agreement) or Shareholder Advances (as defined in the Agreement), or to provide Guarantees, in any calendar year in excess of the product of 1.4 (one point four) times the amount allocated in the Cash Flow Projection (as defined in the Agreement) from time to time for such calendar year with respect to Capital Contributions or Shareholder Advances, on one hand, and Guarantees, on the other hand; provided, however, any sums allocated to a calendar year which are not required by the MGP and contributed or provided in that calendar year shall be added to the allocation in the Cash Flow Projection in the immediately following calendar year (without applying the above mentioned 1.4 multiplier to any previous year's amount) and shall maintain the original characterization as Capital Contributions or Shareholder Advances, on the one hand, or Guarantees, on the other hand.

17.6 The MGP may not change the allocation of Capital Contributions or Shareholder Advances, from the one side, and Guarantees, from the other side, as provided in the Agreement or in any partnership agreement in existence from time to time, before having obtained the favourable approval by those AC Members appointed by Milano SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and PREMAFIN SHAREHOLDER.

#### **Art. 18. Advisory Committee.**

18.1 An advisory committee is established for the Company in accordance with the Agreement or any partnership agreement in existence between and among the shareholders from time to time (the "Advisory Committee") consisting of six (6) members appointed by CI SHAREHOLDER, one (1) member appointed by FONSAI SHAREHOLDER, one (1) member appointed by PREMAFIN SHAREHOLDER and one (1) member appointed by MILANO SHAREHOLDER; provided, however, that if any additional shareholders are admitted to the Company, each additional shareholder shall be entitled to appoint one (1) additional member of the Advisory Committee. Of the six (6) members appointed by CI SHAREHOLDER, two (2) shall be appointed by HEDF, two (2) shall be appointed by Galotti and two (2) shall be appointed by MHLUX. Each Shareholder must provide advance written notice to the MGP of the names and contact information for each AC Member (as defined below) designated by such Shareholder and any change in such information from time to time.

18.2 The Advisory Committee meets at least three times per year in addition to any Emergency AC meetings (as defined below), at the offices of the Company, in Luxembourg or at such different location and a time designated in a meeting notice furnished to the Advisory Committee members (the "AC Members") by the MGP at least twenty (20)



days in advance of each meeting (each an “AC Meeting”). At each AC Meeting, the AC Members have the right to ask questions of, and provide input to, the MGP regarding matters in relation to the Company.

18.3 The AC Meeting may be held by video/tele-conference, provided that (i) each participant thereto may be identified and is able to follow the ongoing discussions, and to intervene therein in real time on the issues being discussed and (ii) at least 2/3 (two thirds) of the persons attending the AC Meeting are physically present in the same location in Luxembourg. Any member of the Advisory Committee may act at any AC Meeting by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, or facsimile another person, who shall be a member of the Advisory Committee, as his proxy, provided, however that a copy of the appointment is notified to the MGP by the relevant AC Member before the meeting.

#### **Art. 19. Major Decisions.**

19.1 Prior to making any Major Decision (as defined below), the MGP will present information about the Major Decision to the Advisory Committee sufficient to permit the AC Members to provide input to the MGP regarding the applicable Major Decision. All Major Decisions shall require the unanimous agreement of the AC Members; provided, however, if the AC Members do not unanimously agree with respect to any Major Decision presented to the AC Members at an AC Meeting and the AC Members are not able to agree to a resolution at such AC Meeting which can be unanimously supported by all of the AC Members, the MGP shall be permitted to implement any such Major Decision (as defined below), in the MGP’s discretion without such unanimous agreement of the AC Members (subject to the provisions of the Agreement or any partnership agreement in existence from time to time); but to the exclusion of any Major Decision under Article 19.2(x) of the list of Major Decisions, in which case the MGP must previously obtain the favorable approval by the AC Members appointed by MILANO SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and PREMAFIN SHAREHOLDER.

19.2 If the MGP needs to make a Major Decision prior to the next scheduled AC Meeting, the MGP shall have the right to schedule an emergency AC Meeting (the “Emergency AC Meeting”) by forwarding five (5) Business Days prior written notice to the AC Members. If determined necessary by the MGP, the MGP may hold an Emergency AC Meeting by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all AC Members participating can hear each other and communicate with each other.

As used in these Articles, Major Decision shall mean any one of the following decisions:

i) the sale of Project Interests, as such term may be defined in any partnership agreement in existence from time to time, to a third party (other than an Affiliate) if the sales price exceeds €25,000,000 in any single transaction (unless the relevant transaction was included in the last sale marketing plan provided by the MGP under Article 19.2 (iv) below); provided, however, that the sale marketing plan for the Project, for such calendar year is determined and updated pursuant to Article 19.2 (iv) below;

ii) obtaining or procuring any Indebtedness (other than the Project Senior Financing, as such term may be defined in the Agreement and in any partnership agreement in existence from time to time), or causing any entity in which the Company has a direct or indirect interest to do so, in excess of ten million Euro (EUR 10,000,000) in any single transaction;

iii) entering into any lease agreement with a tenant in the Project for in excess of five thousand (5,000) square meters SLP in any single transaction with an initial term longer than six (6) years; provided, however, that the leasing marketing plan for the Project, for such calendar year is determined and updated pursuant to Article 19.2(v). below;

iv) the finalization of a sale marketing plan for the Project, to be prepared by the MGP for each calendar year in advance of such calendar year (which marketing plan shall be updated at each regularly scheduled AC Meeting);

v) the finalization of a leasing marketing plan for the Project, prepared by the MGP for each calendar year in advance of such calendar year (on which leasing plan the MGP will provide updates at each regularly scheduled AC Meeting);

vi) any decision regarding making or withholding income distributions to Shareholders during the construction of the Project;

vii) any variation in the permitted use of the Buildings to be developed under the Project in excess of 25% with respect to the planned permitted use percentages indicated in the description of the Project;

viii) any amendment of the regulations governing the Fund, other than amendments which are made in compliance with new laws or regulations, or amendments regarding the size or the duration of the Fund in conformity with the Agreement and any partnership agreement of the Company in existence from time to time;

ix) any major reorganization of the corporate structure of the Project (for the sake of clarity, it is understood that the reallocation of Project Interests in more than one Project Entity – other than a fund – does not constitute a major reorganization of the corporate structure of the Project); and

x) any amendment to the allocation of Capital Contributions or Shareholder Advances, from the one side, and Guarantees, from the other side, from line A to line E of the Cash Flow Projection (attached to the Agreement) and vice versa, provided in the Agreement or any partnership agreements in existence between the shareholders from time to time.

19.3 Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles or in the Agreement and in any partnership agreement of the Company in existence from time to time, but except as specifically provided in this Article 19 with respect to Major Decisions: (i) the SGR (other than as may be required by applicable law) is not obligated to obtain any consents or approvals from any Limited Shareholder or AC Member, without prejudice to the consent that the SGR shall

obtain from the Fund Committee and the Fund Unitholders where required by provisions of applicable law which are not waived or amended by the relevant concerned parties or by the specific terms and conditions of the Fund Regulation, (ii) the MGP is not obligated to obtain any consents or approvals from AC Members other than for implementing any decision regarding the matter indicated under Article 19.2 (x) of the list of Major Decisions, in which case the MGP must previously obtain the favorable approval by the AC Members appointed by MILANO SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and PREMAFIN SHAREHOLDER, and (iii) without prejudice to Article 19.3 (ii) above, the provisions of these Articles 18 and 19 shall not supersede or modify the other provisions of these Articles or any partnership agreement in existence from time to time, granting rights to the MGP to manage the Company without the consent of any other shareholder. Without limiting the foregoing, except as specifically provided in this Article 19 with respect to Major Decisions, the AC Members shall not have voting or veto rights under these Articles, the Agreement or any partnership agreement in existence from time.

19.4 **Affiliate Contracts; Conflicts of Interest:** Any contract or agreement (or any amendment thereof) to be possibly entered into by the Company, any Project Entity (other than the Fund) with a Related Party or any employee of a Related Party (“Affiliate Contract”) shall be at arm’s length. The MGP shall promptly inform PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and MILANO SHAREHOLDER of any proposed Affiliate Contract. Before entering into any Affiliate Contract of amount higher than Euro 100,000 with respect to a given work – unless an urgency occurs due to issues related to the Project – the MGP shall, to the extent reasonably possible under the circumstances, (i) request at least two (2) estimates from third parties having appropriate skills to perform the relevant work, (ii) promptly notify PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and MILANO SHAREHOLDER that a request under previous point (i) has been made, and (iii) verify that none of the estimates received offers on better terms and conditions -at equivalent levels of quality and quantity of the work or service, and in line with the timeline of the Project – than those possible under an Affiliate Contract. For the sake of clarity, the MGP shall allow any PREMAFIN SHAREHOLDER and FONSAI SHAREHOLDER and any MILANO SHAREHOLDER to submit an estimate to perform the relevant work subject to the provision under point (iii) of this paragraph. Furthermore, the MGP shall promptly inform PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER, and MILANO SHAREHOLDER of any proposed Affiliate Contract and (i) where such Affiliate Contract has a value included between Euro 5,000,000 and Euro 10,000,000, the MGP shall cause the Company or any Project Entity (other than the Fund) not to enter into or amend any such Affiliate Contract without having first given to PREMAFIN SHAREHOLDER, FONSAI SHAREHOLDER and MILANO SHAREHOLDER or any of their Affiliates the opportunity to make a competitive offer for such works or (ii) where such Affiliate Contract has a value exceeding Euro 10,000,000, MGP shall cause the Company or any Project Entity (other than the Fund) not to enter into any such Affiliate Contract without having first obtained a Majority Unaffiliated Shareholder Vote.

#### **Art. 20. Replacement of the General Partners.**

20.1 The MGP may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

20.2 No General Partner shall withdraw or resign from the Company or transfer its Shares in the Company to any person without obtaining a Majority Unaffiliated Shareholder Vote in favour of such withdrawal or resignation and the appointment by a Majority Unaffiliated Shareholder Vote of a substitute general partner; provided, however, that such consent shall not be required for any transfer (and the admission of a substitute general partner as the result thereof) made by a General Partner which is permitted or not prohibited by Article 10.8 of the present Articles. Such withdrawal, resignation or transfer shall not be effective until a substitute general partner is admitted.

#### **Art. 21. Vacancy in the MGP's office.**

21.1 In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the MGP from acting as Company’s manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a Shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the Shareholders shall resolve on the appointment of a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

21.2 For the avoidance of doubt, the appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the MGP in whose office the vacancy occurred.

#### **Art. 22. Minutes.**

22.1 The MGP shall draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

22.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the MGP.

**Art. 23. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the MGP or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the MGP.

## E. Supervision

### Art. 24. Statutory auditors – Independent auditors.

24.1 The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. The Articles in relation to the statutory auditors shall not apply in the case the Company must appoint or chooses to be supervised by an independent auditor.

24.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

24.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

24.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the MGP must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

24.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

24.7 The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

24.8 Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

24.9 The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

#### 24.10 Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

#### 24.11 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

24.12 Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

24.13 Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

24.14 The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

24.15 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

24.16 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

24.17 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of Article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in Article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be

replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

#### F. Financial year – Profits – Interim dividends

**Art. 25. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

##### **Art. 26. Profits.**

26.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

26.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

26.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

26.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the MGP, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these Articles and the Agreement or any partnership agreement of the Company in existence between and among the shareholders from time to time.

##### **Art. 27. Interim dividends – Share premium.**

27.1 Under the terms and conditions provided by law, the MGP may proceed to the payment of interim dividends.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders or of the MGP, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

27.3 Any distribution of the Company's assets and profits to the Shareholders shall be made in accordance with the Agreement or any partnership agreement of the Company in existence between and among the shareholders from time to time or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the Shareholders' investments in the Company.

#### H. Liquidation

##### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 Without prejudice to Article 2 of these Articles, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the MGP shall convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the MGP. In such case, the general meeting of shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these Articles.

28.2 The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

28.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

28.4 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law, the Agreement or any partnership agreement of the Company in existence between and among the shareholders from time to time. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse des Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

#### I. Governing law

**Art. 29. Governing law.** These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

##### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to appoint Ernst & Young S.A., a "société anonyme" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, as the independent auditor ("réviseur d'entreprises") of the Company.

This resolution was adopted by 100% votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, such proxy holder signed together with Us, the notary this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Co-Investment 2 S.C.S., une société en commandite simple constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106969,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, complétée par les représentants autorisés à cette fin le 14 décembre, 2010;

2) Ex Var MGP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106918,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, complétée par les représentants autorisés à cette fin le 14 décembre, 2010;

3) Ex Var Second GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115780,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, complétée par les représentants autorisés à cette fin le 14 décembre, 2010;

4) Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, une "società per azioni" italienne, ayant son siège social au via Guido d'Arezzo 2, 00198 Rome (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 07416030588,

dûment représentée par Mr. Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 14 décembre, 2010;

5) Fondiaria-SAI S.p.A., une società per azioni italienne, ayant son siège social au Corso Galileo Galilei 12, 10126 Turin (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 00818570012,

dûment représentée par Mr. Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 14 décembre, 2010; et

6) Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., une "società a responsabilità limitata" italienne, ayant son siège social au in Corso Galileo Galilei, 12, 10126 Turin (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 12721070154,

dûment représentée par Mr. Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 14 décembre, 2010;

les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Ex Var S.C.S., une société en commandite simple constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 106919, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 750, du 27 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussignée le 4 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384, du 7 décembre 2009 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, peuvent valablement délibérer sur toutes les points de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-et-un euros (EUR 2.509.521), représenté par deux millions cinq cent neuf mille cinq cent vingt-et-un (2.509.521) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt cinq milles deux cents vingt-et-un euro (EUR 25.221), par l'annulation de deux millions quatre cent quatre vingt quatre mille trois cent euros (EUR 2.484.300) parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par i) la compensation des pertes de la Société jusqu'à un



montant d'un million quatre cent soixante quatre mille trois cent euros (EUR 1.464.300) et par ii) le remboursement d'un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) aux associés.

2. Augmentation du capital social de sa valeur réduite de vingt cinq mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 25.221) jusqu'à trente sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 37.221), par l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social.

4. Conversion de la forme juridique de la Société d'une S.C.S. à une S.C.A.

5. Refonte des statuts de la Société suite à la conversion.

6. Nomination de Ernst & Young S.A., une "société anonyme" constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Les comparantes ont demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Premier résolution*

ATTENDU QUE, dans le cadre de la conversion de la forme juridique de la Société de «société en commandite simple» en «société en commandite par actions», l'assemblée générale envisage de réduire le capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux millions cinq cent neuf mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 2.509.521) à vingt cinq mille deux cent vingt-et-un (EUR 25.221) par l'annulation de deux millions quatre cent quatre vingt quatre mille trois cents (2.484.300) parts existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

ATTENDU QUE, les pertes de la Société s'élèvent à un million quatre cent soixante quatre mille trois cent quarante-deux euros (EUR 1.464.342) conformément aux comptes annuels de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2009, tel que publiés, et les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2010, tel que, respectivement, approuvés par l'assemblée générale le 1 avril 2010 et le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société le 7 décembre 2010, et dont copies sont jointes au présent acte.

L'assemblée générale estime approprié de procéder à l'annulation de:

i) Un million quatre cent soixante quatre mille trois cent euros (EUR 1.464.300) parts existantes par la compensation des pertes de la Société jusqu'à un montant d'un million quatre cent soixante quatre mille trois cent euros (EUR 1.464.300)

ii) Un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) par le remboursement d'un montant d'un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) aux associés.

AINSI l'assemblée générale décide de procéder à l'annulation de:

i) Un million quatre cent soixante quatre mille trois cent euros (EUR 1.464.300) parts existantes par la compensation des pertes de la Société jusqu'à un montant d'un million quatre cent soixante quatre mille trois cent euros (EUR 1.464.300), comme suit:

1. Sept cent soixante-et-un mille quatre cent trente six (761.436) parts sociales détenues par Co-Investment 2 S.C.S., citée ci-dessus,

2. Deux cent quatre vingt douze milles huit cent soixante (292.860) parts sociales détenues par Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni S.p.A., citée ci-dessus,

3. Deux cent soixante trois mille cinq cent soixante quatorze parts sociales détenues par FondiariaSAI S.p.A., citée ci-dessus,

4. Cent quarante six milles quatre cent trente parts sociales détenues par Immobiliare Milano Assicurazioni, citée ci-dessus;

ii) Un million vingt mille (EUR 1.020.000) parts sociales, par le remboursement d'un montant de d'un million vingt mille euros (EUR 1.020.000) aux associés, comme suit:

1. Cinq cent trente milles quatre cent (530.400) parts sociales détenues par Co-Investment 2 S.C.S., citée ci-dessus

2. Deux cent quatre mille (204.000) parts sociales détenues par Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni S.p.A., citée ci-dessus,

3. Cent quatre-vingt-trois mille six cents (183.600) parts sociales détenues par FondiariaSAI S.p.A., citée ci-dessus,

4. Cent deux milles parts sociales détenues par Immobiliare Milano Assicurazioni, citée ci-dessus.

Cette résolution a été adopté avec 100% des voix en faveur, 0% des voix contre et 0% d'abstentions.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent neuf mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 2.509.521) représentés par deux millions cinq cent neuf mille deux cent vingt-et-un (2.509.521) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro chacune à vingt cinq milles deux cent vingt-et-un (EUR 25.221) par l'annulation de deux millions quatre cent quatre vingt quatre milles trois cent (2.484.300) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Suite à la réduction du capital social de la Société, celui-ci s'élève maintenant à vingt cinq mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 25.221), représenté par vingt cinq mille deux cent vingt-et-un (25.221) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues comme suit:

- (i) treize mille cent quatorze (13.114) parts sociales détenues par Co-Investment 2 S.C.S., mentionnée ci-dessus,
- (ii) cinq mille quarante cinq (5.045) parts sociales détenues par Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni S.p.A., mentionnée ci-dessus,
- (iii) quatre mille cinq cent trente sept (4.537) parts sociales détenues par Fondiaria-SAI S.p.A., mentionnée ci-dessus,
- (iv) deux milles cinq cents vingt trois (2.523) parts sociales détenues par Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., mentionnée ci-dessus,
- (v) une (1) part sociale détenue par Ex Var Second GP S.à.r.l., mentionnée ci-dessus,
- (vi) une (1) part sociale détenue par Ex Var MGP S.à.r.l., mentionnée ci-dessus.

Après la réduction du capital social afin de compenser les pertes et en tenant compte des chiffres du bilan, les pertes des années précédentes ont été réduit à quarante et deux euros (EUR 42).

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

#### *Troisième résolution*

Immédiatement après, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt cinq milles deux cents vingt-et-un euros (EUR 25.221), représenté par vingt cinq milles deux cents vingt-et-un euros (25.221) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à trente sept milles deux cents vingt-et-un euros (EUR 37.221) par l'émission de douze milles (12.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à payer par un apport en numéraire de douze milles euro (EUR 12.000).

#### *Souscription et Paiement*

Co-Investment 2 S.C.S., Ex Var MGP S.à r.l., Ex Var Second GP S.à r.l., Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni S.p.A., Fondiaria-SAI S.p.A., et Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., toutes mentionnées ci-dessus, expressément renoncent à leur droits respectifs de souscrire à l'augmentation du capital social de la Société et l'émission de nouvelles parts sociales.

Toutes les douze milles (12.000) parts sociales nouvellement émises ont été payées par Co-Investment 2 S.C.S., mentionnée ci-dessus, par apport en numéraire affecté entièrement au capital social de la Société de manière à ce que le montant de douze milles euros (EUR 12.000) soit à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné par un certificat de la banque.

Comme résultat de l'émission de nouvelles parts sociales, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- (i) vingt cinq milles cent quatorze (25.114) parts sociales détenues par Co-Investment 2 S.C.S., mentionnée ci-dessus,
- (ii) cinq milles quarante cinq (5.045) parts sociales détenues par Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni S.p.A., mentionnée ci-dessus,
- (iii) quatre milles cinq cents trente sept (4.537) parts sociales détenues par Fondiaria-SAI S.p.A., mentionnée ci-dessus,
- (iv) deux milles cinq cents vingt trois (2.523) parts sociales détenues par Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l., mentionnée ci-dessus,
- (v) une (1) part sociale détenue par Ex Var Second GP S.à.r.l., mentionnée ci-dessus,
- (vi) une (1) part sociale détenue par Ex Var MGP S.à.r.l., mentionnée ci-dessus.

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

#### *Quatrième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 de statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 37.221), représenté par trente-sept mille deux cent vingt-et-une (37.221) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide en outre de modifier la forme juridique de la Société et adopte la forme juridique d'une «société en commandite par actions».

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «Ex Var S.C.S.» à «Ex Var S.C.A.».

La preuve et l'existence de la valeur des actifs nets de la Société correspond au moins au capital social de la Société est donnée au notaire soussigné en vertu d'un rapport en date du 17 décembre 2010 émis par Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, déclarant que "Sur la base du travail effectué et décrit

ci-dessus, rien n'a été porté à noter attention qui porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre augmenté par la prime d'émission ».

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et refondre les statuts de la Société conformément à la résolution précédente tel que suit:

### **«A. Nom – Définitions - Durée – Objet – Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société ayant la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination «EX VAR S.C.A.» (la «Société»).

Les Actionnaires, par un Vote Qualifié des Actionnaires, peuvent convenir de changer le nom de la Société si une majorité des Associés Commanditaires Non Affiliés (basé sur une Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés) s'accordent sur ce changement.

#### 1.2 Définitions

«Réunion CC» a la signification donnée dans l'Article 18.

«Membre CC» a la signification donnée dans l'Article 18.

«Comité Consultatif» a la signification donnée dans l'Article 18.

«Affilié» tel que peut être défini dans le Pacte ou dans tout autre pacte d'actionnaires alors en vigueur;

«Pacte» signifie le pacte de partenariat de la Société tel que modifié et reformulé et tel que conclu le 17 décembre 2010 et modifié par et entre le GAC, CI-ACTIONNAIRE, SECOND GP , PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ACTIONNAIRE, alors en vigueur .

«Statuts» réfèrent aux statuts de la Société, tel que modifiés de temps à autre.

«Engagements At-Risk» signifie les engagements de tout Associé Commanditaire de la Société, tel que stipulés par tout pacte d'actionnaires alors en vigueur et relatif à la Société.

«Bâtiments» signifie tout bâtiment de bureaux, commercial ou résidentiel ou tout autre amélioration dans le cadre du Projet devant générer des revenus pour une Entité de Projet.

«Jour ouvrable» signifie toute journée (autre que samedi ou dimanche) pendant laquelle les banques sont généralement ouvertes au commerce habituel à Milan et à Luxembourg.

«CI-ACTIONNAIRE» signifie CO-INVESTMENT 2 S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B106.969.

«Date de Conversion» signifie le 17 décembre 2010.

«Actionnaire Défaillant» signifie un Associé Commanditaire de la Société qui ne remplit pas ses obligations conformément à ces At-Risk Engagements tels que stipulés par tout pacte d'actionnaires alors en vigueur relativement à la Société.

«Parcelles de Développement» signifie une portion du Projet, (i) sur laquelle la Société envisage de construire un ou plusieurs bâtiments, ou (ii) laquelle portion la Société envisage de vendre ou de aliéner autrement.

«Réunion d'Urgence du Comité Consultatif» a la signification définie à l'Article 19.2.

«FONSAI ACTIONNAIRE» signifie FONDIARIA-SAI S.p.A., une «società per azioni» italienne ayant son siège social sis Corso Galileo 12, Turin, Italie.

«Fond» signifie le fond immobilier fermé italien dénommé "Porta Nuova Varesine --Fondo comune di investimento immobiliare speculativo di tipo chiuso" et tout fonds successeur qui détient tout ou partie du Projet.

«Comité du Fond» signifie le comité de conseil du Fond, établi en vertu de et régie par le Règlement du Fonds, possédant de pouvoirs de gestion et droits de veto limités quant à certaines transactions majeures concernant le Projet, comme indiqué en détail dans le Règlement du Fond.

«Règlement du Fonds» signifie le règlement («Regolamento») régissant le Fond, tel qu'approuvé par la Banque d'Italie et tel qu'il peut être modifié de temps à autre. Le Règlement du Fond en vigueur à été approuvé par le directoire de SGR en date du 21 décembre 2007 et a été autorisé par la Banque d'Italie en date du 8 juillet 2008 par la résolution no. 438. Le Règlement du Fond a par la suite été modifié partiellement par le directoire de la SGR afin de reconduire sa durée jusqu'au 31 décembre 2020.

«Détenteurs de Parts dans le Fonds» signifie les détenteurs de toutes les Parts dans le Fond (à l'exception de la part détenue par MHREC), lesquels seront Varesine Lux et Varesine, à partir de la date de Date de Conversion.

«Associé Commandité» signifie le GAC, Second GP, et tout autre associé commandité admis dans la Société de temps à autre.

«Parts dans le Fond» signifie des parts émises par le Fonds représentant l'investissement des investisseurs dans le Fond.

«Galotti» signifie Galotti S.p.A., une corporation italienne.

«Associé Commandité» signifie le GAC, le Second GP, et tout autre associé commandité dûment admis par la Société de temps à autre.

«Garantie» signifie tout support de crédit, garantie, accord de gardez bien, lettre de confort, lettre de crédit ou d'autres garanties fournis par un Associé Commanditaire, sur une base de plusieurs, à toute tierce partie comme peut être demandé par GAC (i) à sécuriser l'Endettement de toute Entité du Projet, et/ou (ii) à sécuriser des obligations éventuelles d'achever la construction de Bâtiments ou d'autres obligations de développement à temps et/ou dans le budget et/ou d'autre obligations d'accomplir ou atteindre des obligations spécifiques ou des objectifs à l'égard du Projet ou Bâtiments, incluant sans limitation, garanties de paiement, garanties de capitaux, garanties de dépassement de coûts, garanties de TVA, garanties de la location ou d'autre garanties de crédit-bail et garanties de performance, à condition toutefois que le GAC utilisera ses meilleurs efforts afin de permettre à PREMAFIN ACTIONNAIRE et/ou MILANO ACTIONNAIRE et/ou le FONSAI ACTIONNAIRE de fournir, en réponse à un Appel en Garantie nécessitant une garantie autre qu'un accord de garder bien ou une lettre de confort, dans les limites de son Engagement At-Risk, un «polizza fideiussoria», sauf si le bénéficiaire d'une telle Garantie exige expressément que tel «polizza fideiussoria» soit émis par une société d'assurance de première ligne plutôt que tel Associé Commanditaire. Afin d'ôter tout doute, les lettres d'engagement de capitaux fournies par chaque Associé Commanditaire ou n'importe quel de ses Affiliés à partir de la Date de Conversion, ainsi que tout autres soutiens au crédit comparables ou engagements similaires effectués, pour confirmer leur engagement de capitaux ne doivent pas être considérés comme Garanties dans le cadre de cette définition.

«HEDF» signifie Hines European Development Fund, L.P., une limited partnership immatriculée au Delaware et ses héritiers.

«Hines» a la signification donnée dans le Pacte.

«Entité Contrôlée par Hines» a la signification donnée dans le Pacte.

«Endettement» a la signification donnée dans le Pacte.

«Associé Commanditaire» signifie CI ACTIONNAIRE, PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE, MILANO ACTIONNAIRE et toute autre associé commanditaire dûment admis par la Société de temps à autre.

«Décision Majeure» signifie toute les décisions définies à l'Article 19.

«Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés» signifie le vote affirmatif des détenteurs des actions de la Société lesquelles sont détenues par les Associés Commanditaires Non Affiliés qui ne sont pas des Actionnaires Défaillants.

«Gérant» signifie le GAC.

«GAC» signifie le gérant associé commandité et le gérant de la Société, étant EX VAR MGP, S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.918.

«MHLUX» signifie MHREC Real Estate S.à.r.l., une société luxembourgeoise, détenue entièrement par MHREC.

«MHREC» signifie le fond immobilier d'investissement italien nommé «Monte Paschi Hines Real Estate Crescita», promu et géré par Prima SGR S.p.A.

«MILANO ACTIONNAIRE» signifie Immobiliare Milano Assicurazione S.r.l., une "società a responsabilità limitata" italienne, ayant son siège social sis Corso Galileo Galilei 12, Turin, Italie.

«Personne» signifie un individu ou un partenariat, une corporation, une société à responsabilité limitée, un trust, une association, un fond d'investissement de type fermé, ou toute autre entité légale ou toute gouvernement ou toute agence ou sous-division politique de ceux-ci.

«PREMAFIN ACTIONNAIRE» means PREMAFIN FINANZIARIA S.p.A. – HOLDING DI PARTECIPAZIONI, une «società per azioni» italienne, ayant son siège social sis via Guido d'Arezzo 2, Rome, Italie.

«Projet» signifie le Site et le projet de réaménagement immobilier à usage mixte qui sera construit sur le Site lequel sera connu sous le nom de «Porta Nuova Varesine» tel que décrit dans le Pacte.

«Achèvement du Projet» se produit quand le certificat d'occupation ou un agrément réglementaire analogue a été émis relatif à tous les Bâtiments du Projet.

«Entité du Projet» signifie Varesine Lux et toute Personne détenant une Participation dans le Projet dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte en tant que propriétaire légal ou bénéficiaire ou titulaire de dette.

«Participation dans le Projet», signifie une quelconque des participations suivantes de la Société directement ou indirectement liées au Projet (i) des capitaux ou autres intérêts économiques investis directement ou indirectement dans les Entités du Projet, (ii) la détention directe ou indirecte de Parts dans le Fond; (iii) détention légale ou bénéficiaire de participations dans les Parcelles de Développement et / ou les Bâtiments; (iv) droits de tenure à bail dans Parcelles de Développement et / ou les Bâtiments; (v) dette garantie pour laquelle une ou plusieurs Participations dans le Projet sont une partie importante de la garantie; (vi) une dette non garantie émise par une Personne, dont les principaux actifs sont une ou plusieurs Participations dans le Projet; et (vii) autres participations directes ou indirectes dans le Projet, ou les revenus ou les profits de celles-ci, qu'ils soient ou non autrement dénommés, et que ces participations soient des participations en fonds propres ou servent de garantie, ou qu'elles soient payables au titre de l'Endettement.

«Vote Qualifié des Actionnaires» signifie une résolution adoptée par l'assemblée des actionnaires de la Société à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée en présence de la moitié du capital émis qu'il soit présent ou représenté lors de la première convocation. Lors de la deuxième convocation, la résolution sera adoptée à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, sans égard à la portion du capital présent ou représenté lors de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des abstentions et des votes nuls. «Action» signifie une action dans la Société.

«Partie Liée» signifie toute entité Hines, toute entité Hines Controlled Entity, Galotti et toute filiale de Gallotti, tel que ce terme peut être défini dans le Pacte ou dans tout pacte de partenariat des actionnaires alors en vigueur.

«Project Senior Financing» signifie le prêt principal auprès d'une banque ou autres formes d'endettements obtenus par la Société ou toute autre Entité de Projet pour le développement du Projet.

«Second GP» signifie EX Var Second GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

«SGR» signifie Hines Italia SGR S.p.A., une société italienne de gestion d'actifs, ayant son siège sis à Milan, Italie.

«Action» signifie une action de la Société.

«Actionnaires» signifie les Associés Commanditaires et les Associés Commandités éventuels.

«Site» signifie le terrain au centre de Milan, Italie, entre viale della Liberazione, via Galilei, via Marco Polo et via Melchiorre Gioia, et tel qu'existant à la Date de Conversion tel que prévu dans un quelconque pacte de partenariat relatif à la Société alors en vigueur.

«Associé Commanditaire Non Affilié» signifie PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE, MILANO ACTIONNAIRE et tout autre Associé Commanditaire autre que i) CI-ACTIONNAIRE, ii) tout autre Partie Liée, (iii) MHREC, ou (iv) tout autre Associé Commanditaire qui est un Affilié de (a) GAC, b) Second GP, c) CI ACTIONNAIRE, d) une Partie Liée ou (e) MHREC.

Varesine» signifie Varesine S.r.l. (auparavant connue sous le nom de Endeavour S.r.l.), une société à responsabilité limitée italienne, qui est une filiale indirecte de la Société.

«Varesine Lux» signifie Varesine S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 205, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg.

**Art. 2 Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre, 2020. Les Actionnaires, par un Vote Qualifié des Actionnaires, pourront étendre la durée de la Société si une majorité des Associés Commanditaires Non Affiliés (basé sur une Majorité des Votes des Actionnaires non Affiliés) s'accordent pour une telle extension. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de tous les Actionnaires prise à l'unanimité conformément au Pacte, ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires.

### **Art. 3 Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de posséder et de vendre ou de disposer des Participations dans le Projet et, indirectement, par la détention des Participations dans le Projet, développer, détenir, gérer, exploiter, louer, hypothéquer, modifier, réparer et vendre (suivant le cas) ou disposer autrement du Projet, et relativement à des Participations dans le Projet se composant de dettes, dans les respect de dette composant les Participations dans le Projet, exercer tous les droits des détenteurs de ces dettes.

La Société peut s'engager dans toutes activités et transactions que les gérants jugent nécessaires ou souhaitables en relation avec ou liée à ce qui précède. La Société doit prendre toutes les mesures à cet égard en conformité avec les dispositions des statuts de la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placement privé dans l'émission d'obligations et d'engagements contractuels. D'une manière générale, elle peut assister (sous forme de prêts ou autrement) des filiales, prendre des mesures de contrôle et de supervision et procéder à toute transaction que les gérants jugent utiles pour l'accomplissement et le développement de l'objet de la Société; étant entendu que toute décision d'investir dans tout autre projet que le Projet nécessitera l'approbation des Associés Commandités et une Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés.

#### 3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:



- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du GAC.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par un Vote Qualifié des Actionnaires.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du GAC, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Responsabilité des Actionnaires.** Les Associés Commandités seront personnellement et indéfiniment responsables de tous les engagements de la Société qui ne pourront pas être payés par l'actif de la Société. Les Associés Commanditaires seront responsables dans la limite de leurs engagements vis-à-vis de la Société.

### **B. Capital social – Actions – Registre des actions – Propriété et Transfert des actions**

#### **Art. 6. Capital social.**

##### 6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de trente-sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 37.221), représenté par trente sept mille deux cent vingt-et-une (37.221) Actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

6.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par un Vote Qualifié des Actionnaires et seulement conformément au Pacte, ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires.

6.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants en proportion du nombre d' Actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le GAC devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux Actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi et conformément au Pacte, ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au GAC d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants ou autoriser le GAC à le faire. Une telle décision devra être prise par un Vote Qualifié des Actionnaires.

6.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et conformément au Pacte, ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution adoptée par un Vote Qualifié des Actionnaires.

6.2 L'émission d'Actions de la Société à de nouveaux actionnaires est soumise aux dispositions de tout pacte des actionnaires alors existant.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Le droit d'un Actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient dans le capital social de la Société ou sera effectué conformément au Pacte, ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires.

7.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout Actionnaire, n'entraînera pas la dissolution de la Société, sans préjudice de l'Article 21 des présents statuts.

7.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres Actions.

7.5 Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

#### **Art. 8. Registre des Actions.**

8.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Actionnaire de la Société. Ce registre des Actions contiendra en particulier le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 10.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

8.2 Chaque Actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieure. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue.

### **Art. 9. Emission d'obligations, de titres ou autres instruments obligataires.**

9.1 La Société pourra émettre des obligations, titres ou autres instruments obligataires. Les obligations, titres ou autres dettes ne pourront être échangés ou convertis en titres au porteur.

9.2 Plus particulièrement, la Société pourra émettre (ou échanger ou convertir) des obligations participatives aux bénéficiaires ou des obligations participatives avec intérêts dont les conditions (et en particulier la distribution y relative) seront déterminées par le Pacte, tout accord alors en vigueur, les termes et conditions applicables à de telles obligations ainsi que les contrats d'échange alors conclus et en relation avec de telles obligations.

### **Art. 10. Propriété et Transfert d'Actions.**

10.1 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un Actionnaire dans le registre des Actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le GAC, sur requête et aux frais de l'Actionnaire en question.

10.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'un propriétaire soit désignée comme étant propriétaire unique.

10.3 Nonobstant l'Article 10.4 ci-dessous et le fait que le GAC doit en tout temps détenir au moins une Action de la Société, les Actions sont librement transférables, sous réserve du respect des termes et conditions de la loi. Le GAC peut seulement transférer la seule Action ou toutes les Actions détenues par le GAC, le cas échéant, «inter vivos» ou en cas de décès, à un Associé Commandité lui succédant, qui devra être nommé par un Vote Qualifié des Actionnaires, sous réserve des restrictions décrites ci-dessous.

10.4 Les Actions ne peuvent être cédées que conformément aux dispositions des présents Statuts à condition que l'Actionnaire qui procède au transfert d'Actions respecte les dispositions du Pacte et de tout pacte d'actionnaires applicable au transfert d'Actions alors en vigueur. La transmission d'Actions n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le présent Article n'interdit pas le transfert d'Actions d'un Actionnaire Défaillant conformément à tout pacte pacte d'actionnaires alors en vigueur.

10.5 Sans le consentement du GAC, ledit consentement pouvant être refusé de manière discrétionnaire, sauf si le Pacte ou un pacte d'actionnaires alors en vigueur le permet,

(i) aucun Associé Commanditaire Non Affilié ne sera autorisé à céder moins que la totalité de ses Actions dans la Société,

(ii) aucun Associé Commanditaire Non Affilié sera autorisé à céder ses Actions à une personne autre qu'un Affilié d'un tel Associé Commanditaire Non Affilié, et si un Associé Commanditaire Non Affilié cesse sa participation dans le groupe, duquel il était Affilié, alors ses Actions dans la Société doivent être transférées à une Personne qui est un Affilié du même groupe (dans le cadre de cette section, «groupe» signifie le groupe auquel Fondiaria-SAI S.p.A. appartient; afin d'ôter tout doute, si FonSAI Associé n'appartient plus au même groupe que Premafin Finanziaria S.p.A. – Holding di Partecipazioni, toutes les Actions détenues par, respectivement, PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE, et MILANO ACTIONNAIRE doivent être transférées à une Personne qui est un Affilié de, soit Fondiaria-SAI S.p.A. group, soit Premafin Finanziaria S.p.A. -Holding di Partecipazioni group, selon le choix de ces sociétés.

10.6 Le GAC exposera les raisons de son refus sur demande de tout Associé Commanditaire Non Affilié. Avec le consentement du GAC, un Associé Commanditaire Non Affilié pourra transférer une partie ou l'intégralité de ses Actions à une tierce personne.

10.7 Si un Associé Commanditaire Non Affilié transfère, directement ou indirectement, en partie ou l'intégralité de ses Actions, en violation des dispositions du présent article et sans le consentement du GAC, alors, immédiatement et sans restrictions aux autres remèdes disponibles à la Société et aux Actionnaires et découlant d'un tel défaut, (i) le Comité Consultatif sera immédiatement dissout; (ii) il n'y aura plus de Décisions Majeures; (iii) aucune décision ne nécessitera la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés; et (iv) MILANO ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et PREMAFIN ASSOCIE n'auront plus le droit d'exercer leurs droits en vertu de l'article 10.11.

10.8 Aucun Associé Commandité ne sera autorisé à transférer une partie ou l'intégralité de ses Actions de la Société préalablement à l'Achèvement du Projet. Après l'Achèvement du Projet, sans la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés (i) aucun Associé Commandité ne sera autorisé à céder moins que la totalité de ses Actions dans la Société; et (ii) en vertu de l'article 10, aucun Associé Commandité ne pourra céder ses Actions dans la Société à quiconque autre qu'un cessionnaire de l'intégralité des Actions détenues par CI ACTIONNAIRE.

10.9 CI ACTIONNAIRE ne pourra céder une partie ou l'intégralité de ses Actions détenues dans la Société préalablement à l'Achèvement du Projet. Après l'Achèvement du Projet, sans la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés: (i) CI ACTIONNAIRE ne pourra pas céder moins que l'intégralité de ses Actions détenues dans la Société, sauf que si le transfert est autorisé par les dispositions suivantes. CI ACTIONNAIRE ne sera autorisé à céder l'intégralité de ses Actions détenues dans la Société préalablement à, ou après l'Achèvement du Projet que si le transfert est fait à une seule Personne et en conformité avec l'article 10.

10.10 Si CI ACTIONNAIRE transfère une partie ou l'intégralité de ses Actions, directement ou indirectement, en violation des dispositions du présent article, sans la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés, alors sans restric-

tions aux remèdes disponibles en faveur de la Société et des Actionnaires résultant d'une telle violation, avec effet immédiat, les dispositions de l'article 10.5 ne seront plus applicables suite à une telle violation et CI ACTIONNAIRE n'aura plus le droit d'exercer ses droits en vertu de l'article 10.11 i) à iv).

10.11 Droit du Premier Refus ou Droit de Suite. Tous les termes utilisés dans l'Article 10.11 mais non définis dans le présent Article

10.11 ou dans les Statuts devront être interprétés suivant les définitions données dans le Pacte ou tout autre pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires et relatif à la Société.

(i) Avant qu'un quelconque transfert par un Associé Commanditaire puisse être effectué en vertu de l'Article 10, l'Associé Commanditaire cédant (l'Associé Commanditaire Cédant) doit tout d'abord donner un avis (Avis de Transfert) au GAC et aux autres Associés Commanditaires (les autres Associés Commanditaires étant les Bénéficiaires). L'Avis de Transfert devra préciser (i) le cessionnaire éventuel (Acheteur), ii) le prix d'achat des Actions (qui doit être payé au comptant), iii) la date de closing pour le transfert envisagé (laquelle date ne pourra être moins de vingt (20) jours ou plus de quatre-vingt-dix (90) jours et suite à laquelle toutes les offres d'acheter ou de suite en vertu de l'Article 10.11 expireront) et iv) la preuve que l'Acheteur a la capacité financière pour faire face ses obligations en vertu des présents Articles et du Pacte, ainsi que de tout accord de partenariat alors en vigueur entre les actionnaires, y compris dans le respect des Engagements At-Risk qui ne sont pas encore des Engagements Investis. L'Avis de Transfert constituera une offre contraignante de l'Associé Commanditaire Cédant de vendre ses Actions aux Bénéficiaires en vertu des termes de l'Avis de Transfert et cet Article 10.11. Afin de supprimer tout doute, le prix d'achat au comptant des Actions doit inclure la rémunération attribuée par l'Acheteur, en tant que cessionnaire de toutes ou partie des Souscriptions Annuelles de l'Actionnaire (et de tous les montants échus) et garanties fournies par l'Associé Commanditaire Cédant à la Société et dues au moment de l'Avis de Transfert, tel qu'ajusté de manière à prendre en compte le «Promote Interest» pertinent.

(ii) Les Bénéficiaires auront trente (30) jours de la date de l'Avis de Transfert pour délivrer un avis écrit au GAC et au Associé Commanditaire Cédant (un Avis Favorable) (i) choisissant d'acheter les Actions dans leur entièreté en vertu des termes décrits dans l'Avis de Transfert, en contrepartie d'une considération à ajuster afin de prendre en considération le Promote Interest pertinent (le Droit du Premier Refus); (ii) choisissant de ne pas acheter mais de vendre toute ou une partie de leurs Actions à l'Acheteur ou à son représentant en vertu des mêmes termes que ceux de l'Associé Commanditaire Cédant (le Droit de Suite), dans le respect du présent Article 10.11, le Pacte et tout accord de partenariat alors en vigueur entre les actionnaires; ou (iii) ne choisissant aucune des deux (2) options sous point (i) ou (ii). Si un Associé Commanditaire ne fait aucun choix dans les délais impartis, il sera considéré avoir choisi l'option (iii) ci-dessus.

(iii) Si un ou plus d'un des Bénéficiaires choisit d'acheter les Actions de l'Associé Commanditaire Cédant, l'Avis Favorable du ou des Bénéficiaires et l'Avis de Transfert constitueront un accord contraignant d'achat et de vente des Actions dans leur entièreté suivant les termes de l'Avis de Transfert, cet Article 10.11, le Pacte et tout autre pacte alors en vigueur entre les actionnaires. Si plus d'un des Bénéficiaires choisissent d'acheter les Actions de l'Associé Commanditaire Cédant, alors, à moins qu'ils ne s'accordent entre eux autrement, ils acquerront des telles Actions au «pro rata» entre eux sur la base de leurs Participations Investies respectives. La Clôture de la transaction surviendra à la date limite de clôture indiquée dans l'Avis de Transfert, sous réserve de l'Article 10.11.(iv). L'Associé Commanditaire Cédant devra fournir les représentations et garanties habituelles de détention de titre des telles Actions libres de tous privilèges.

(iv) Si aucun des Bénéficiaires ne choisit d'acheter les Actions de l'Associé Commanditaire Cédant, mais au contraire un ou plusieurs des Bénéficiaires choisissent (Actionnaires Suiveurs) choisissent dans leurs Avis Favorables de vendre l'entièreté ou une partie de leurs Actions respectives à l'Acheteur suivants les mêmes conditions en tant qu'Associés Commanditaires Cédants, alors: (i) l'Avis Favorable constituera une offre contraignante du Bénéficiaire de vendre l'entièreté ou une partie de ses Actions à l'Acheteur en vertu des termes indiqués dans cette phrase; et (ii) si l'Acheteur ne souhaite pas acheter l'ensemble des Actions offertes de l'Associé Commanditaire Cédant et de tous les Actionnaires Suiveurs, alors l'Associé Commanditaire Cédant pourra informer, par écrit, les Actionnaires Suiveurs, pas plus tard que vingt (20) jours après la date de l'Avis Favorable les Actions maximales (La Participation Maximale) que l'Acheteur achètera en vertu de telles conditions (lesquelles ne pourront être inférieures aux Actions, dans son entièreté, de l'Associé Commanditaire Cédant), dans quel cas chacun des Associés Commanditaires et tous les Actionnaires Suiveurs devront vendre des Actions à l'Acheteur qui seront égales au pro rata des Participations Investies par l'Actionnaire en question par rapport aux Associés Commanditaires Cédants fois la Participation Maximale, sous réserve que chacun des Actionnaires Suiveurs pourra retirer son Avis Favorable endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de la date à laquelle l'Associé Commanditaire Cédant a notifié l'Actionnaire Suiveur en question que l'Acheteur ne souhaite pas acheter l'ensemble des Actions des Associés Commanditaires Cédants et de tous les Actionnaires Suiveurs. Si un ou plusieurs des Bénéficiaires ont choisi d'acheter les Actions des Associés Commanditaires Cédants et qu'il y a des Actionnaires Suiveurs, alors les Bénéficiaires acheteurs achèteront l'entièreté ou une partie des Actions des Associés Commanditaires Cédants et des Actionnaires Suiveurs sur la même base que l'Acheteur en vertu de l'Article 10.11(iv), et l'Acheteur n'acquerra pas dans de telles circonstances aucune portion d'aucune Action, à moins que les Bénéficiaires acheteurs s'accordent autrement. La Clôture de la transaction surviendra à la date limite de clôture indiquée dans l'Avis de Transfert, sous réserve de l'Article 10.11 (v). Chaque Actionnaire Suiveur devra fournir les représentations et garanties habituelles de détention de titre libre de tous privilèges quant à de telles Actions.

(v) Dans le cas où des approbations réglementaires seraient requises pour tout transfert en vertu de l'Article 10.11, alors la période de clôture devra être étendue de quatre-vingt-dix (90) jours pour obtenir de telles approbations réglementaires.

10.12 Tout cessionnaire d'Actions d'un Actionnaire qui désire réaliser d'autres transferts ou de disposer autrement des Actions de la Société (admis ou non en tant que Actionnaire de la Société) sera soumis aux dispositions de cet article 10 de la même manière et dans les mêmes conditions que l'Associé Commanditaire effectuant le transfert initial.

Toute cession ou autre transfert fait en violation de cet Article ou de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur sera nul et sans effet à l'égard de la Société ou de tout Actionnaire. Un bénéficiaire d'un transfert d'Actions ne deviendra un Associé Commanditaire qu'après son admission auprès de la Société conformément aux Articles 10.13 et 10.14 des présents statuts.

10.13 Un transfert de toute Action ne sera opposable à la Société et aux tiers qu'après l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou qu'après notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu de laquelle acceptation, le GAC peut enregistrer la cession dans le registre des Actions.

10.14 La Société, par l'intermédiaire du GAC, peut aussi accepter et entrer dans le registre des Actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Les Actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs lors de l'assemblée générale des Actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents Statuts. L'approbation du GAC n'est pas requise pour les résolutions prises en assemblée générale des actionnaires sauf stipulation contraire dans les présents Statuts.

#### **Art. 12. Convocation des assemblées générales des actionnaires.**

12.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le GAC pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le GAC lorsqu'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du GAC, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le GAC afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi de mai à 10h. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le Jour Ouvrable suivant. Le GAC doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

12.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.5 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

12.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 13. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

13.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

13.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

13.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les Statuts.

### 13.4 Vote

13.4.1 Chaque Action donne à son détenteur droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

13.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi, dans les présents Statuts, dans le Pacte ou dans tout accord alors en vigueur entre les actionnaires, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5 Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

13.6 Tout Actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Le bureau de l'assemblée devra enregistrer la présence d'un tel Actionnaire à la réunion dans une liste de présence.

13.7 Le GAC peut déterminer, conformément au Pacte ou à tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires, toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 14. Modification des Statuts.**

14.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, le Pacte ou à tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par un Vote Qualifié des Actionnaires comprenant le vote affirmatif de la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés, sous réserve, cependant, que sauf stipulation contraire, aucune modification des Statuts ne sera effective contre tout Actionnaire sans le consentement écrit de cet Actionnaire, si la modification (i) relative à l'Associé Commanditaire augmente ses Engagements At-Risk; (ii) change l'allocation des Revenus ou des Pertes (tel que définis dans le Pacte) sur le Compte de l'Actionnaire en question, ou la part de l'Actionnaire sujette à distribution; (iii) augmente la responsabilité de l'Actionnaire en vertu du Pacte ou de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires; (iv) modifie le vote requis (nombre ou pourcentage des voix, le cas échéant) pour approuver tout vote ou autrement modifier les dispositions des Statuts, du Pacte ou de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires relativement à de tels votes; (v) affecte d'une manière substantielle et négative les droits de l'Associé Commanditaire de manière qui discrimine cet Associé Commanditaire vis-à-vis tout autre Associé Commanditaire; ou (vi) modifie les dispositions des Statuts ou du Pacte relativement à ces changements. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.2 Toute modification des Statuts, l'émission de nouvelles Actions à de nouveaux actionnaires et le remplacement du GAC, seront valablement adoptés seulement avec l'accord du GAC, sauf stipulation contraire des Statuts, du Pacte et de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires.

**Art. 15. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le GAC peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le GAC doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

### **Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

16.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le GAC.

## **D. Gérance**

### **Art. 17. Pouvoirs du GAC.**

17.1 La Société sera administrée par le GAC tel que requis par la loi, le Pacte ou tout pacte des actionnaires alors en vigueur. Les autres Actionnaires ne doivent pas intervenir, de quelque manière que ce soit, dans la gestion de la Société. Cependant, cette interdiction ne vise pas toutes opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations données au GAC concernant tout acte excédant ses pouvoirs.

17.2 Le GAC est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.



17.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société. Le représentant du MGP dûment autorisé sera nommé par résolution du MGP.

17.4 Toute décision d'investir dans un projet autre que le Projet (autre que des investissements temporaires tel que plus amplement définis dans le Pacte) nécessitera l'approbation des autres Associés Commandités (le cas échéant) et la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés.

17.5 En aucun cas le GAC ne sera autorisé, sans l'autorisation des Associés Commanditaires, basé sur une Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés, de: (i) exiger une augmentation des Engagements At-Risk des Associés Commanditaires Non Affiliés; (ii) faire en sorte ou permettre l'émission à de tierces parties des Unités du Fonds (à moins que ce soit autorisé dans le Pacte ou tout autre pacte d'actionnaires alors en vigueur); et (iii) exiger d'un quelconque Actionnaire Commanditaire Non-Affilié des Contributions au Capital (tel que défini dans le Pacte) ou des Avances d'Actionnaires (tel que défini dans le Pacte), ou de fournir des Garanties, dans une quelconque année calendaire, supérieur au produit de 1.4 (une virgule quatre) fois le montant affecté dans la Projection du Cash Flow (tel que défini dans le Pacte), de temps à autre, pour une telle année calendaire, en ce qui concerne les Contributions au Capital ou les Avances d'Actionnaires, d'un côté, et des Garanties, de l'autre; à condition cependant que, toute somme allouée à une année calendaire, qui n'est pas requise par le GAC dans l'année calendaire respectives et qui n'est pas contributive ou mise à disposition dans l'année calendaire en question, doit être ajoutée à l'allocation dans la Projection du cash Flow de l'année calendaire suivante (sans appliquer le multiplicateur de 1,4 aux éventuels montants des années précédentes) et doit conserver la caractérisation originale de Contribution au Capital ou d'Avances des Actionnaires d'un côté, ou de Garanties, de l'autre.

17.6 Le GAC ne pourra pas changer l'allocation des Contributions au Capital ou des Avances d'Actionnaires d'un côté, et les Garanties, de l'autre, tel que prévu dans le Pacte ou dans tout autre pacte alors en vigueur entre les actionnaires, sans avoir obtenu, au préalable, l'agrément des Membres CC nommés par MILANO ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et PREMAFIN ACTIONNAIRE.

#### **Art. 18. Comité consultatif.**

18.1 Un comité consultatif est constitué pour la Société conformément au Pacte ou à tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires (le «Comité Consultatif») comprenant six (6) membres désignés par CI ACTIONNAIRE, un (1) membre désigné par FONSAI ACTIONNAIRE, un membre nommé par PREMAFIN ACTIONNAIRE et un (1) membre désigné par MILANO ACTIONNAIRE; à condition cependant que, dans le cas où de nouveaux actionnaires sont admis dans la Société, chaque nouvel actionnaire sera alors autorisé à désigner un (1) membre supplémentaire au Comité Consultatif. Des six (6) membres désignés par CI-ACTIONNAIRE, deux (2) doivent être désignés par HEDF, deux (2) doivent être désignés par Galotti et deux (2) doivent être désignés par MHLUX. Chaque Actionnaire devra fournir au GAC en avance et par écrit les noms et coordonnées de chaque Membre CC (comme défini ci-dessous) désigné par ledit Actionnaire ainsi que toute modification subséquente si nécessaire.

18.2 Le Comité Consultatif se réunira au moins trois fois par an, en plus de toute Réunion d'Urgence du Comité (comme définie ci-dessous), dans les bureaux de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit et à l'heure indiqués dans la convocation remise aux membres du Comité Consultatif (les «Membres CC») par le GAC au moins vingt (20) jours avant chaque réunion («Réunion CC»). A chaque Réunion CC, les Membres CC ont le droit de poser des questions, et d'apporter leur contribution, au GAC sur les sujets concernant la Société.

18.3 La Réunion CC pourra être tenue par vidéo/télé conférence, pourvu que (i) chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de suivre les discussions en cours, et d'y intervenir en temps réel sur les points discutés et (ii) au moins 2/3 (deux tiers) des personnes participants sont physiquement présentes sur le même lieu au Luxembourg. Chaque membre du Comité Consultatif peut agir à toute Réunion CC en fixant par écrit ou par mail électronique, câble, télégramme ou télécopie en nommant une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un membre du Comité Consultatif, comme son mandataire, à condition qu'une copie de la nomination soit notifiée au GAC par le Membre CC en question lors de la réunion.

#### **Art. 19. Décisions majeurs.**

19.1 Avant de prendre toute Décision Majeure (comme défini ci-dessous), le GAC fournira des précisions suffisantes sur la Décision Majeure au Comité Consultatif afin de permettre aux Membres CC d'apporter leur contribution au GAC sur ladite décision. Toute Décision Majeure sera prise à l'unanimité des Membres CC; étant précisé, cependant, que si les Membres CC n'approuvent pas à l'unanimité la Décision Majeure qui leur est présentée à la Réunion CC et si les Membres CC sont dans l'incapacité d'approuver une résolution, pourtant présentée à l'ensemble des Membres CC, lors de ladite Réunion, le GAC pourra alors de manière discrétionnaire et sans un tel agrément unanime des Membres CC adopter ladite Décision Majeure (comme définie ci-dessous) (dans la limite des dispositions du Pacte ou de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur), à l'exclusion de toute Décision Majeure énoncée dans l'Article 19.2 (x) dans la liste des Décisions Majeures, pour lesquels le GAC doit préalablement obtenir l'approbation unanime des Membres CC désignés par MILANO ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et PREMAFIN ACTIONNAIRE.

19.2 Dans le cas où le GAC doit délibérer sur une Décision Majeure avant la prochaine Réunion CC planifiée, le GAC a le droit d'organiser une Réunion AC d'urgence (la «Réunion AC d'Urgence») par l'envoi d'une convocation écrite aux Membres CC cinq (5) Jours Ouvrables avant la date de ladite réunion. Si le GAC l'estime nécessaire, ce dernier pourra

organiser une Réunion d'Urgence par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque Membre CC participant d'entendre et de communiquer avec les autres.

Tel qu'utilisé dans ces Statuts, la Décision Majeure signifie l'une des décisions suivantes:

- i) la cession d'une participation dans le Projet, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte d'actionnaires alors en vigueur, à un tiers (autre qu'un Affilié), dans les cas où le prix de cession dépasse vingt cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) pour une seule transaction (à moins que la transaction en question soit déjà incluse dans le plan marketing de vente fourni par le GAC en vertu de l'Article 19.2(iv), à condition cependant que le planning des ventes pour le Projet, pour l'année en cours au moment de la cession ait été défini et mis à jour conformément à l'Article 19.2 (iv) ci-dessous;
- ii) contracter une dette ou accorder un prêt (autre que le Financement Principal du Projet ), tel que ce terme peut être défini dans le Pacte ou tout pacte d'actionnaires alors en vigueur, (ou encourager toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte), supérieur à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour une seule transaction;
- iii) participer à un contrat de bail comme locataire, pour une surface supérieure à cinq mille (5.000) mètres carré SLP pour une seule transaction avec une durée initiale supérieur à six (6) ans: à condition cependant que le lease marketing plan pour le Projet, pour l'année en cours au moment du bail ait été défini et mis à jour conformément à l'Article 19.2 (v) ci-dessous;
- iv) la finalisation du plan marketing de vente pour le Projet préparée par le GAC pour chaque année calendaire, l'avance pour cette année calendaire (ledit plan marketing sera mis à jour pour chaque Réunion CC régulière);
- v) la finalisation du plan marketing de bail pour le Projet, préparé par le GAC pour chaque année calendaire, a l'avance pour cette année calendaire (ledit plan marketing de bail sera mis à jour par le GAC pour chaque réunion CC régulière);
- vi) toute décision concernant la constitution ou la distribution de dividendes aux Actionnaires durant la construction du Projet;
- vii) toute variation concernant l'utilisation autorisée des Bâtiments à développer dans le cadre du Projet, en excès de 25 % des pourcentages d'utilisation projetés et indiqués dans la description du Projet;
- viii) toute modification des règlements gouvernant le Fond, autre que des modifications faites en conformité de nouvelles lois ou règlements, ou modifications concernant la taille ou la durée du Fonds en conformité avec le Pacte ou tout pacte d'actionnaires de la Société en vigueur;
- ix) toute réorganisation majeure concernant la structure sociale du Projet (afin d'ôter tout doute, il est entendu que la redistribution des Participation dans le Projet à plus d'une Entité du Projet – autre qu'un fond – ne constitue pas une réorganisation majeure de la structure sociale du Projet); et
- x) toute modification apportée à l'allocation des Contributions au Capital ou des Avances d'Actionnaires, d'un côté, et des Garanties, de l'autre côté, de ligne A à la ligne E de la Projection du Cash Flow (annexée au Pacte) et vice versa, prévue dans le Pacte ou un quelconque accord de partenariat alors en vigueur entre les actionnaires.

19.3 En dépit de toute disposition contraire contenue dans ces Statuts, dans le Pacte ou dans tout pacte d'actionnaires alors en vigueur, mais à l'exception des dispositions spécifiques de l'Article 19 sur les Décisions Majeures: (i) le GAC (sous réserve du respect de certaines dispositions de la loi applicable, le cas échéant) n'est pas obligé d'obtenir le consentement ou l'approbation d'un quelconque ACTIONNAIRE COMMANDITAIRE ou d'un Membre CC, sans préjudice de l'obligation du SGR d'obtenir le consentement du Comité du Fond et des Détenteurs de Parts dans le Fond, lorsque requis en vertu de la loi applicable, à laquelle il n'a pas été dérogé ou apporté des modifications par les parties concernées ou par les modalités et conditions spécifiques du Règlement du Fond, (ii) le GAC n'est pas obligé d'obtenir un quelconque consentement ou agrément de la part des Membres CC, si ce n'est pour l'implémentation de toute décision relativement aux décisions prévues à l'article 19.2. x) de la liste des Décisions Majeures. Dans ce dernier cas, le GAC doit, au préalable, obtenir le consentement des Membres CC désignés par MILANO ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et PREMAFIN ACTIONNAIRE, et (iii) sans préjudice de l'article 19.3 (ii) ci-dessus, les dispositions des articles 18 et 19 ne remplaceront, ni ne modifieront les autres dispositions de ces Statuts ou de tout pacte d'actionnaires alors en vigueur, accordant le droit au GAC de diriger la Société sans l'accord des autres actionnaires. Sans limiter ce qui précède, à l'exception des dispositions de l'Article 19 sur les Décisions Majeures, les Membres AC ne disposeront pas de droits de vote ou de droits de veto conformément à ces Statuts, au Pacte ou à tout pacte d'actionnaires alors en vigueur.

19.4 Contrats avec Affiliés; Conflits d'intérêts: Tout contrat ou accord (ou toute modification de celui-ci) à conclure éventuellement entre la Société ou toute autre Entité du Projet (autre que le Fond) et une Partie Liée ou tout employé d'une Partie Liée (Contrat avec un Affilié) doit être fait aux conditions du marché. Le GAC doit immédiatement informer PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ACTIONNAIRE de toute proposition d'un Contrat avec un Affilié. Avant de conclure un Contrat avec un Affilié pour un montant supérieur à 100,000 Euros en terme de rémunération, -et si ce n'est pas dans le cadre d'une urgence dû au questions liées au projet, le GAC doit dans la limite du possible et du raisonnable, en considération des circonstances particuliers, (i) demander aux moins deux (2) estimations de parties tierces possédant des qualifications requises afin de pouvoir mener à bien les travaux, (ii) immédiatement notifier PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ACTIONNAIRE qu'une demande conforme au point (i) ci-dessus à été faite, et (iii) vérifier qu'aucune des estimations reçues n'offre des modalités et conditions meilleures que celles de l'Affilié et un niveau de qualité et quantité de travaux et de services équivalents à celui de l'Affilié, et cela en respectant le calendrier du Projet. Afin d'ôter tout doute, le GAC doit permettre à PREMAFIN ASSOCIE,

FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ASSOCIE de soumettre une estimation concernant la performance du travail en question selon les dispositions du point (iii) du présent paragraphe. Par ailleurs, le GAC doit immédiatement informer PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ACTIONNAIRE de tout Contrat avec un Affilié lui ayant été proposé, et (i) dans le cas où un tel Contrat avec un Affilié a une valeur de EUR 5,000,000 à EUR 10,000,000, le GAC doit s'opposer à ce que la Société ou toute Entité de Projet (autre que le Fond) entre dans un tel Contrat avec un Affilié ou modifie un tel Contrat avec un Affilié, sans avoir donné, préalablement, à PREMAFIN ACTIONNAIRE, FONSAI ACTIONNAIRE et MILANO ACTIONNAIRE, ou à un quelconque de leurs Affiliés l'occasion de faire une proposition compétitive pour de tels travaux, ou (ii) dans le cas où un tel Contrat avec un Affilié à une valeur supérieure à 10,000,000, le GAC doit s'opposer à ce que la Société ou toute Entité de Projet (autre que le Fond) entre dans un tel Contrat avec un affilié, sans avoir obtenu, au préalable, la Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés.

#### **Art. 20. Remplacement des Commandités.**

20.1 Le GAC peut être révoqué et remplacé à tout moment, sans préavis et sans cause par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par un Vote Qualifié des Actionnaires, sous réserve de l'accord du GAC en question.

20.2 Aucun Associé Commanditaire ne pourra se retirer ou démissionner de la Société ou transférer sa participation dans la Société à une personne sans obtenir une Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés en faveur d'un tel retrait ou démission et la nomination par une Majorité des Votes des Actionnaires Non Affiliés d'un Associé Commandité remplaçant; sous réserve, toutefois, qu'un tel consentement ne sera pas requis pour tout transfert (et l'admission d'un Associé Commandité remplaçant qui pourrait en résulter) effectué par un Associé Commandité qui serait permis ou non interdit en vertu de l'article 10.8 des Statuts. Un tel retrait, démission ou transfert ne sera pas effectif qu'à partir de l'admission d'un Associé Commandité remplaçant.

#### **Art. 21. Vacance du GAC.**

21.1 En cas de décès, d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant le GAC d'agir en tant que gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, sous réserve que les commissaires nomment, sans délai, un gérant, lequel n'aura pas besoin d'être un Actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents et les actes administratifs, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un nouveau gérant. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou changer de forme juridique.

21.2 La nomination d'un nouveau gérant ne nécessite pas l'approbation du GAC dont le poste est vacant.

#### **Art. 22. Résolutions.**

22.1 Le GAC devra établir et signer les procès-verbaux de ses propres résolutions.

22.2 Toute copie ou extrait des procès-verbaux produits dans le cadre de procédures judiciaires ou à être délivrés à des tiers devront être signés par le GAC.

**Art. 23. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du GAC, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le GAC.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 24. Commissaire(s) statutaires – Réviseur(s) d'entreprises.**

24.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de commissaires composé de minimum 3 membres, qui peuvent être des actionnaires ou non et qui doit choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire. Les dispositions relatives aux commissaires statutaires ne s'appliqueront pas lorsque la Société doit ou choisit de nommer un réviseur d'entreprises.

24.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le gérant doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

24.5 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.6 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

24.7 Le conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

24.8 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil des commissaires doit être donné à tous les membres du conseil des commissaires par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil des commissaires se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil des commissaires. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil sont présents ou représentés à une réunion du conseil, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

24.9 Le président du conseil préside à toute réunion du conseil. En son absence, le conseil peut provisoirement élire un autre commissaire comme président temporaire.

#### 24.10 Quorum

Le conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil.

#### 24.11 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

24.12 Tout membre peut se faire représenter à toute réunion du conseil en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre membre comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un membre peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

24.13 Tout membre qui prend part à une réunion du conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

24.14 Le conseil peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

24.15 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil des commissaires, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

24.16 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux commissaires.

24.17 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'Article 36 de cette même loi, le conseil des commissaires aux comptes statutaires sera remplacé par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice – Bénéfices – Dividendes provisoires

**Art. 25. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 26. Bénéfices.**

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

26.2 Les sommes allouées à la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire accepte cette affectation.

26.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

26.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du GAC, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi, aux présents statuts, au Pacte et à tout pacte d'actionnaires alors en vigueur entre les actionnaires.

### **Art. 27. Dividendes provisoires – Prime d'émission.**

27.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le GAC pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

27.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux Actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou du GAC, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

27.3 Toute distribution des actifs et bénéfices de la Société aux Actionnaires devra être faite conformément au Pacte ou à tout accord alors en vigueur entre les actionnaires ou en l'absence d'un tel pacte, en proportion de la participation des Actionnaires dans la Société.

## **H. Liquidation**

### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 Sans préjudice de l'Article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le GAC convoquera l'assemblée générale des actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le GAC. Dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

28.2 Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix valablement enregistré à l'assemblée générale.

28.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

28.4 La liquidation prendra place conformément à la loi Luxembourgeoise applicable, le Pacte ou tout pacte d'actionnaires relativement à la Société alors en vigueur entre les Actionnaires. Le boni net de liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les Actionnaires sera reversé à la Caisse des Consignation, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat Luxembourgeois.

## **I. Loi applicable**

**Art. 29. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall, L5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Cette résolution a été adoptée par 100% des voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même représentant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Opitz, Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59058. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011006583/1767.

(110007007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---



**COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011023857/10.

(110028702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**E.S.M. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 20, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 140.923.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023868/10.

(110028450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Echo Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.552.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023869/10.

(110028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Ecotank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023870/10.

(110028821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Electro-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 94.822.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011023871/13.

(110028496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Eurefco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREFCO

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023874/13.

(110028395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Fox Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.561.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023877/10.

(110028824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023879/10.

(110028744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023880/10.

(110028747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023881/10.

(110028790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**ProLogis France CX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023409/14.

(110027732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France CXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023410/14.

(110027733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023875/14.

(110028590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023983/11.

(110029062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**Belvaux (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 77.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024044/9.

(110029343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Exclusive Belge S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.863.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023876/14.

(110028592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023882/10.

(110028792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023883/10.

(110028793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023884/10.

(110028794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Aberdeen Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.393.

—  
EXTRAIT

Il est noté que le pouvoir de signature du gérant Martha Alexaki est comme suit:

Conformément à l'article 12 des Status, la Société se trouvera engagé par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2011.

*Pour Aberdeen Germany B S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011023980/15.

(110029583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

—  
EXTRAIT

Il est noté que le pouvoir de signature du gérant Martha Alexaki est comme suit:

Conformément à l'article 12 des Status, la Société se trouvera engagé par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2011.

*Pour Aberdeen Germany S S.à r.l.*

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011023981/15.

(110029584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Revesol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REVESOL S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023938/12.

(110028379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.086.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023985/11.

(110029203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.



**High-Tense SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HIGH-TENSE SA*

Christophe BLONDEAU / Roman THILLENS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023891/12.

(110028208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Hotel Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.124.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023892/10.

(110028832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Intershipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.764.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023893/10.

(110028839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Kershipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023895/10.

(110028846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Apollo Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023986/11.

(110029204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Sostre S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 43.984.

Les comptes de liquidation de la Société au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOSTRE S.A. (en liquidation)*

Société Anonyme Holding

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011023946/14.

(110028456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Spom Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 148.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023947/10.

(110028269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Substantial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023948/10.

(110028392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Substantial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023950/10.

(110028401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**J.G. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024229/9.

(110029751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

**BioThermic Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 112.491.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et notamment de corriger le nom, prénoms et adresse de l'Administrateur et Délégué à la gestion journalière comme suit :

Monsieur Henry Daniel Sykes, demeurant La Corniaz, 90, route de la Claie-aux-Moines, CH-1090 La Croix sur Lutry.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011024040/14.

(110029574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Chapi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.866.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 1<sup>er</sup> février 2011:

que Ravel Holding S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Famax International Corp., une société régie par les lois de la République de Panama, avec siège social à Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama et numéro d'enregistrement 711080.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Famax International Corp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011024072/19.

(110029041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023885/10.

(110028796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Golf Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 153.126.

Le bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023886/10.

(110028827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Resultance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023937/10.

(110028225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Ring International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RING INTERNATIONAL S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023939/12.

(110028174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Substantial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023951/10.

(110028403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Tallore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le Bilan au 30 JUIN 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023952/10.

(110028515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Alter Domus, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

La liste des directeurs actuels de la société a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011023998/11.

(110029306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.678.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023956/10.

(110028409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Trucks On Road s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 128.354.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011023957/10.

(110028459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Unicorn Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.750.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023958/10.

(110028780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Unicorn Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.750.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023959/10.

(110028781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Aixette SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.210.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 20 mai 2009 avec la Société Anonyme AIXETTE S.A., précédemment avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 11A boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 142.210, a été résiliée avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

P. MARIOTTI / G. VINCIOTTI

Référence de publication: 2011023997/13.

(110028997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---



**HIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDALUX S.A.

CRB / RTH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011023890/12.

(110028204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**KN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.357.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023896/10.

(110028452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Tallore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le Bilan au 30 JUIN 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023953/10.

(110028518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Tallore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le Bilan au 30 JUIN 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023954/10.

(110028521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**AP Portico Heveliusz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024010/11.

(110029198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**CIG Capital Investment Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.028.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CIG CAPITAL INVESTMENT GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79028 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 425 du 8 juin 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Décharge au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68578, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/893. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006546/80.

(11006985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

#### **Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.168.

#### RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés le 15 novembre 2010 sous le n° L100173094.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2011024075/14.

(110028959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---

#### **Atprom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2011023844/10.

(110028893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**ERS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERS S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023873/12.

(110028393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.205.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 10 février 2011*

1. Monsieur Phil Kaziewicz, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société.

2. Monsieur Amine Zouari, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 -Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

3. Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

4. Monsieur Russell Perchard, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée.

5. Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée.

6. Monsieur Kornelis A. Lammerts, demeurant professionnellement au Atrium, Strawinskylaan 3081, 1077 ZX Amsterdam, aux Pays-Bas est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée.

7. Le nombre de gérants de la Société a été réduit de six (6) à quatre (4).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe A;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe A; et
- Monsieur Kornelis A. Lammerts, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025861/32.

(110030396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Multiplan Design & Build S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.440.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024296/9.

(110029328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**MDS Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.231.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010*

*Première résolution:*

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Thierry FLEMING de leur fonction d'administrateur, et nomme, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- Madame Yamina BENALLAL, employée privée, née le 03/02/1971 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- Monsieur Bernard ZIMMER, employé privé, né le 25/10/1952 à Kinshasa (Congo) demeurant professionnellement; 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- la société GOUDSMIT & TANG Management Company, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 41819 siégeant 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Jacques AXELROUD, né le 21/10/1944 à Nancy (France) domicilié 24, Rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

De même l'Assemblée prend acte de la démission à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 du Commissaire aux Comptes, la société AUDIEX SA, et nomme avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015, la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l., immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Luxembourg: B 45066, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDS PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011024309/29.

(110028691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**NCC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 19.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

EXTRAIT

Il résulte du certificat de transfert de parts sociales signé le 4 février 2011 que les parts sociales de la société seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Newcastle Developments LLC 1201 Orange Street, Suite 600 City of Wilmington New Castle County Delaware 19801 United States of America .....	800
TOTAL .....	800

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011024326/23.

(110028927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.